Rapport annuel 2018

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù

Sommaire

PRESENTATION GENERALE 5
1- Le territoire desservi 6
Le territoire desservi 6
Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement 6
La population 7
Déchets pris en charge par le service 7
2- Compétences 7
La répartition des compétences 7
Les équipements en place 7
Les ressources humaines 8
Les événements marquants de l'année 2018 8
LA PREVENTION 9
LES INDICATEURS TECHNIQUES 15
1- Données générales du service 16
2- Les ordures ménagères 17
La collecte des ordures ménagères 17
Le traitement des ordures ménagères 18
3- La collecte sélective 19
La collecte du tri sélectif 19
Le tri et le recyclage des emballages et du papier 20
4- Les déchèteries 24
La déchèterie de Rostrenen 24
La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem 25
Les fréquentations 26
Les tonnages collectés 27
Le traitement des déchets 29
5- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Glomel 31
Présentation 31
Tonnages traités 31
6- Les prestations de service 31
7- Le compostage à domicile 32
8- La Communication 343
LES INDICATEURS FINANCIERS 34
1- Présentation générale des dépenses du service 355
2- Les ordures ménagères 366
Les modalités d'exploitation du service 366
Bilan des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères en € TTC 366
3- La collecte sélective 377
Les modalités d'exploitation du service 377
Bilan des dépenses de fonctionnement de la collecte sélective en € TTC 377
4- Les déchèteries 388
Les modalités d'exploitation du service 388
Bilan des dépenses de fonctionnement des déchèteries en € TTC 39
5- La prévention des déchets 40
Bilan des dépenses de fonctionnement de la prévention en € TTC 40
6- Présentation générale des recettes du service 41
La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 41
La redevance spéciale 422
Les recettes provenant des professionnels utilisant les déchèteries et l'ISDND de Glomel 422
Les aides des Eco-Organismes 433
Les subventions 433
Les produits des ventes des matériaux 433
7- Bilan des coûts du service 455
8- Ratio par tonne et par habitant 466

Conclusion 46
SYNTHESE 488
1- Synoptique des filières 49
2- Les principaux indicateurs techniques 50
3- Les principaux indicateurs financiers 50
ANNEXES 52
Annexe 1 : Fiche de synthèse de la collectivité - SINOE. 53
Annexe 2 : Liste des délibérations adoptées par le conseil communautaire en 2018 55

PRESENTATION GENERALE

1- Le territoire desservi

Le territoire desservi

Le territoire de la CCKB est composé de 23 communes.

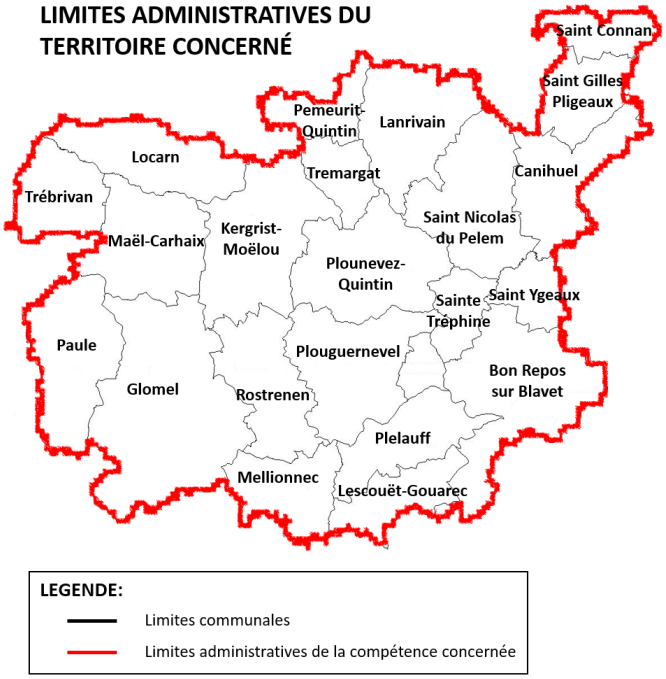

La CCKB est la seule communautés de communes hyper-rurale de Bretagne. Elle s'étend sur une superficie de 700 Km², soit 10 % du département des Côtes d'Armor.

Elle assure directement la collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble des communes qui la composent.

Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

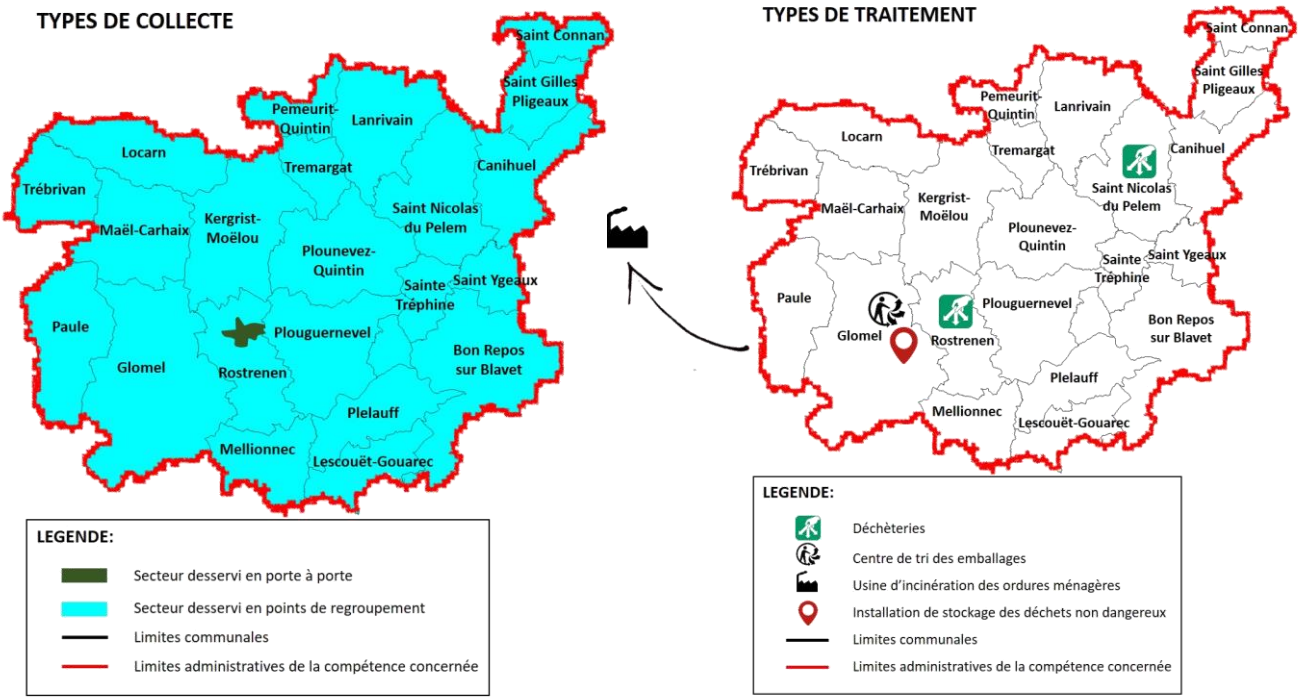

La population

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh regroupe 18 653 habitants.
La densité de population est faible avec seulement 26,6 habitants au Km².

Déchets pris en charge par le service

	Ordures ménagères	Sacs jaunes	Verre	Encombrants, déchets verts, ferraille, déchets toxiques	Textiles
Collecte séparée	✓	✓			
PAV			✓		✓
Déchèteries	1	✓	✓	✓	✓

2- Compétences

La répartition des compétences

Depuis le 1er janvier 2002, la Communauté de Communes du Kreiz Breizh est en charge de la compétence de gestion des déchets ménagers et assimilés sur son territoire.

La CCKB assure en régie :

- la collecte des ordures ménagères et des déchets assimilés
- la collecte du tri sélectif
- la gestion des déchèteries de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem
- l'exploitation de l'installation de stockage des déchets non-dangereux avec casier amiante
- le développement des actions de prévention et de réduction des déchets sur son territoire

La CCKB délègue sa compétence traitement au SIRCOB, qui assure le traitement des ordures ménagères et le tri de la collecte sélective.

La CCKB participe également au financement de la déchèterie de Carhaix afin de permettre aux habitants du secteur de Maël-Carhaix d'y avoir un accès.

Les équipements en place

Pour exercer sa compétence, la Communauté de Communes dispose des équipements suivants :

- une déchèterie fixe et une plateforme de compostage de déchets verts à Rostrenen, créées en 1998
- une déchèterie fixe à Saint-Nicolas-du-Pélem, créée en 2008
- une installation de stockage des déchets non dangereux avec casier amiante à Glomel, créée en 2008

Ces équipements sont gérés en régie.

Les ressources humaines

La CCKB consacre près de 31 % de ses moyens humains à la gestion des déchets ménagers, soient 13 emplois permanents répartis comme suit :

Agents administratifs :
- 1 technicien territorial : responsable service déchets
- 1 agent de maîtrise principal : chargée de la gestion des équipes de collecte
- 1 agent contractuel : animatrice chargée de la réduction des déchets

Agents de déchèteries :
- 1 agent de maîtrise principal
- 1 adjoint technique territorial

Agents de collecte :
- 5 adjoints techniques principaux de 1ère classe
- 2 adjoints techniques principaux de 2ème classe
- 1 adjoint technique territorial

En complément, la Communauté de Communes fait appel à des agents contractuels permanents : 4 agents de terrain ainsi qu'à des saisonniers, pour satisfaire aux besoins du service.

Les événements marquants de l'année 2018

- Achat et livraison d'un engin télescopique pour la déchèterie de Rostrenen

Le chargeur télescopique de la déchèterie de Rostrenen, acheté en 2008, montrait des signes de faiblesse de plus en plus préoccupants au cours de l'année 2017. Suite à un contrôle périodique, il avait été mis à l'arrêt en fin d'année. Un marché prévoyant son remplacement avait donc été lancé et attribué en 2017.
La livraison du nouvel engin a eu lieu au mois de janvier 2018. Il servira au relevage des déchets verts, au tassement des bennes et à l'exploitation de l'ISDND de Glomel comme celui qu'il remplace.

- Renouvellement de colonnes ordures ménagères

Lors de la mise en place du nouveau mode de collecte des ordures ménagères en 2007, un grand nombre de colonnes aériennes avaient été achetées. Les structures en acier peint ont sur certains points de collecte mal vieilli et nécessitent d'être remplacées. Une consultation lancée fin 2018 a permis la commande de nouvelles colonnes 6 m3 avec structures galvanisées. Leur mise en place s'effectuera début 2019.

- Aménagement des points de collecte

Le constat de dégradation de certaines colonnes ordures ménagères a mis en avant la problématique de l'aménagement des sols des points de collecte. Réclamés auprès des communes depuis de nombreuses années, ces travaux progressent très peu. Afin d'accélérer la réalisation de ces aménagements, de prolonger la durée de vie des contenants de collecte, d'avoir des points plus propres pour les usagers et plus faciles à entretenir pour les agents communaux, la CCKB a décidé de modifier la convention de gestion des points de collecte. A partir du 1er octobre 2018 et pour une durée de 2 ans, la CCKB prendra en charge la fourniture du béton nécessaire à la création de dalles. Les communes devront réaliser la mise en œuvre du béton et le terrassement. Cette action sera complétée, en 2019, par la réalisation d'une étude sur le changement du mode de collecte des sacs jaunes. A la demande de plusieurs élus, lors de débats en Conseil Communautaires, un test sera fait sur 10 points avec la mise en place de bacs plastiques. En fonction des résultats, un déploiement à l'ensemble du territoire sera proposé fin 2019 - début 2020.

- Attribution du nouveau marché d'exploitation des déchèteries

Comme tous les 3 ans, la CCKB a dû relancer en 2018 un nouveau marché d'exploitation de ses déchèteries. Cet appel d'offres ouvert européen attribué fin 2018 a débuté au 1er décembre.

LA PREVENTION DES DECHETS

Les actions de prévention menées en 2018

En 2018, la CCKB a mené différentes actions en prévention et communication sur les déchets. En 2017, s'est terminé le Programme Local de Prévention des déchets mais les actions prioritaires de prévention se sont poursuivies. Le prochain objectif sera d'intégrer la suite de ces actions dans le Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés.

1 - Communication, Sensibilisation

Communication générale sur la réduction des déchets

Kit nouvel arrivant

Depuis plusieurs années des kits « nouvel arrivant » sont créés pour informer les nouveaux habitants du territoire de la gestion des déchets propre à la CCKB et de les inciter à réduire leurs déchets. Ces kits sont distribués par les mairies ou par la CCKB. Fin 2018, la CCKB a envoyé 201 kits « nouvel arrivant » dans les mairies pour qu'ils soient donnés aux nouvelles personnes du territoire en 2019.

Il se compose des éléments suivants :

- Une fiche explicative
- Un mémo-tri
- Un abécédaire
- Un sac jaune avec les consignes de tri
- Un numéro du Poubelles La Vie, Mag'
- Une boîte à piles
- Un autocollant stop-pub
- Un crayon fabriqué en plastique recyclé, à partir d'emballages de bouteilles de lait et de shampoing.

Le Bel Automne

La CCKB via le service gestion des déchets est associée au projet de festival Le Bel Automne porté par l'OTKB pour organiser des actions de sensibilisation autour de la réduction des déchets. La CCKB a donc fait intervenir pour la saison 2018 :

Le 23 septembre à Lanrivain est intervenu Philippe Munier « comment soigner son jardin avec des plantes ? ». Une affluence d'environ 200 personnes.

Le 7 octobre à Bon Repos sur Blavet (Laniscat) ont été réalisés deux ateliers animés par Philippe Munier : « café compost » et « comment créer un massif fleuri facile d'entretien ? ». En parallèle, la CCKB réalisait une vente de composteurs. 40 personnes sont venues assister aux ateliers, 5 composteurs ont été vendus.

Le 14 octobre à Saint-Nicolas-du-Pélem sont intervenus Régine Quéva pour un atelier de fabrication de produits naturels et Stephoen pour un atelier de fabrication de papier recyclé. La CCKB avait aussi mis en place un stand pour sensibiliser à la réduction des déchets et au jardinage au naturel. Environ 350 personnes ont été potentiellement sensibilisées.

Le 28 octobre à Plélauff est intervenue Nathalie Boisseau pour un atelier «cuisinez vous-même votre peinture » : fabrication de la peinture suédoise, test de la peinture et échanges avec le public. 50 personnes sont venues au stand.

Actions ponctuelles de communication et de sensibilisation

La CCKB communique également dans la presse, et via les bulletins communaux. Les correspondants locaux sont sollicités lors de chaque action sur le terrain. Le service gestion des déchets propose des articles clef en main aux communes, pour que celles-ci les intègrent dans leurs bulletins communaux. Dans chaque édition du magazine intercommunal des pages sont consacrées à la gestion et à la réduction des déchets.

Opération "Zéro pile dans les ordures ménagères"

Depuis 2016, la CCKB mène l'opération « Zéro pile dans les ordures ménagères ». Dans le cadre de cette opération, des boîtes à piles ont été mises à disposition des communes de la CCKB et autres structures. Des boîtes sont notamment distribuées aux habitants via le kit « nouvel arrivant ».

Accompagnement des manifestations dans la mise en œuvre d'évènements

La Communauté de Communes du Kreiz Breizh accompagne les manifestations sportives et culturelles au niveau du tri et de la réduction des déchets, lorsque celles-ci sont soutenues financièrement par la CCKB. Cet accompagnement s'inscrit dans le cadre de la signature d'une charte de soutien aux évènements touristiques entre l'association et la CCKB, où l'association organisatrice s'engage à respecter les consignes de tri pendant l'évènement. Si cet engagement n'est pas respecté une partie de la subvention peut être refusée. Depuis 2010 chaque année entre 15 et 20 évènements sont accompagnés.

	2016	2017	2018
Nb évènements suivies	17	16	15
Événements ayant opté pour au moins deux gestes de réduction des déchets	100 %	100 %	100 %
Évènements qui compostent	65 %	56 %	53 %
Évènements avec verres réutilisables	65 %	68 %	73%

En 2018, 15 associations ont été accompagnées sur 15 évènements différents répartis sur 9 communes du territoire : 53 % des associations ont composté leurs déchets de restauration pendant la manifestation, et 73 % avaient opté pour des verres réutilisables. Toutes les associations avaient au moins opté pour deux gestes de réduction, en moyenne, ce sont quatre gestes qui ont été choisis.

Le dispositif Stop-pub

L'autocollant stop-pub est disponible dans toutes les mairies, ainsi que dans certains commerces ciblés.
De plus le dépliant expliquant le papier économisé est distribué dans chaque kit nouvel arrivant de la CCKB.

Dépliant mettant en valeur le stop-pub :

23% des foyers équipés d'un stop-pub

2 - Compostage et jardinage au naturel

La thématique de la réduction des déchets verts est un enjeu important pour un territoire rural comme celui de la CCKB. Les tonnages de déchets verts collectés en déchèterie sont en constante augmentation et viennent saturer nos déchèteries. Des solutions simples peuvent être mises en place par les habitants et les communes comme le compostage, le broyage ou le paillage. Les actions décrites ci-dessous présentent le travail effectué par la CCKB en 2018. Il est à noter en particulier le renouvellement de l'opération de vente de composteurs individuels.

Promotion du compostage individuel

En 2018, la campagne de promotion du compostage pour les particuliers a démarré. En effet, l'opération s'était arrêtée pour l'année 2017. Pour cette nouvelle campagne, différents composteurs sont proposés à la vente (en déchèterie) sous forme de kit : un composteur vendu avec un brass'compost, un bio seau et un guide « mon jardin malin ».
Pour relancer la vente, une affiche de promotion a été créée :

223 composteurs ont été vendus à la déchèterie de Rostrenen, 38 composteurs à Saint-Nicolas du Pélem et 5 composteurs lors d'évènements. Soit 266 composteurs ont été vendus en 2018 :

	Composteurs en plastique 340 L	Composteurs en plastique 560 L	Composteurs en bois 600 L
Saint-Nicolas du Pélem	7	7	24
Rostrenen	48	47	126
Total	55	54	150

Au total, depuis 2007 (début des ventes) 2260 foyers ont été équipés, soit 24%. En 2018, cela a permis d'équiper 222 foyers supplémentaires soit un total de 27% des foyers équipés sur la CCKB.

La réduction des déchets verts

Accompagnement des communes à l'entretien des espaces verts au naturel. Cette action se décline en sous-actions complémentaires : mise à disposition de broyeurs, formation des agents ou des élus et le recyclage des déchets verts dans les cimetières.

a – Mise à disposition de deux broyeurs mobiles à végétaux aux communes du territoire

Au vu du contexte réglementaire, environnemental et local qui nous incite à initier des actions visant à réduire la production de déchets verts la CCKB a mis à disposition deux broyeurs à végétaux destinés aux services communaux, depuis octobre 2015.

	2015/2016			2016/2017			2017/2018		
	Puma 35 ch	Viper 50 ch	Total	Puma 35 ch	Viper 50 ch	Total	Puma 35 ch	Viper 50 ch	Total
Total jours empruntés	68	56	124	41	84	125	76	53	129
Pourcentage de jours empruntés/ jours disponibles	55%	45%	50%	33%	68%	50%	59%	41%	51%
Pourcentage de communes ayant emprunté le broyeur (en cumulé)			52%			65%			52%

Le bilan met en évidence la période de prédilection pour le broyage qui correspond aux trois premiers mois de l'année, vient en seconde position la période automnale d'octobre à décembre. Ce bilan est très positif car sur ces trois périodes, les broyeurs ont été empruntés en moyenne 50 % du temps, sans compter les temps de vérifications, nécessaires au fonctionnement du service. Sur la période 2017/2018, les broyeurs ont été empruntés 129 jours répartis entre 12 communes.

b - Cycle de formation et d'échanges sur les techniques d'entretien au naturel

En 2018, aucune formation à destination des élus ou techniciens n'a été programmée.

c - Compostage dans les cimetières

Depuis 2016 un tri spécifique pour les déchets du cimetière a été mis en place : TRI, OM, et COMPOST, sur les communes volontaires. En 2018, 11 communes participent au tri dans les cimetières.

Cette action poursuit plusieurs buts :

- Promouvoir le tri sélectif et le compostage dans les différents lieux communaux
- Développer l'exemplarité
- Limiter l'incinération de déchets compostables ou recyclables
- Favoriser l'autoproduction d'un amendement
- Limiter le recours à des produits phytosanitaires, tel que l'engrais chimique

3 – Réduction des déchets

L'association Ti-Récup' : 5 ans de partenariat pour la réduction des déchets

Depuis plusieurs années, un partenariat est établi entre la Communauté de Communes et l'association Ti-Récup', notamment avec la mise en place d'une convention il y a 5 ans dans le but de promouvoir et de développer le réemploi avec la mise en place d'un espace dédié à Ti-Récup' pour la collecte des objets (CD, livres, meubles…) dans les déchèteries. La CCKB soutient aussi financièrement l'association avec la mise à disposition d'un local à Rostrenen pour le stockage et la vente des objets collectés. Des changements d'organisation interne chez Ti Recup en 2018 et prévus en 2019 devraient permettre de renforcer ce partenariat et insuffler une nouvelle dynamique.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- Données générales du service

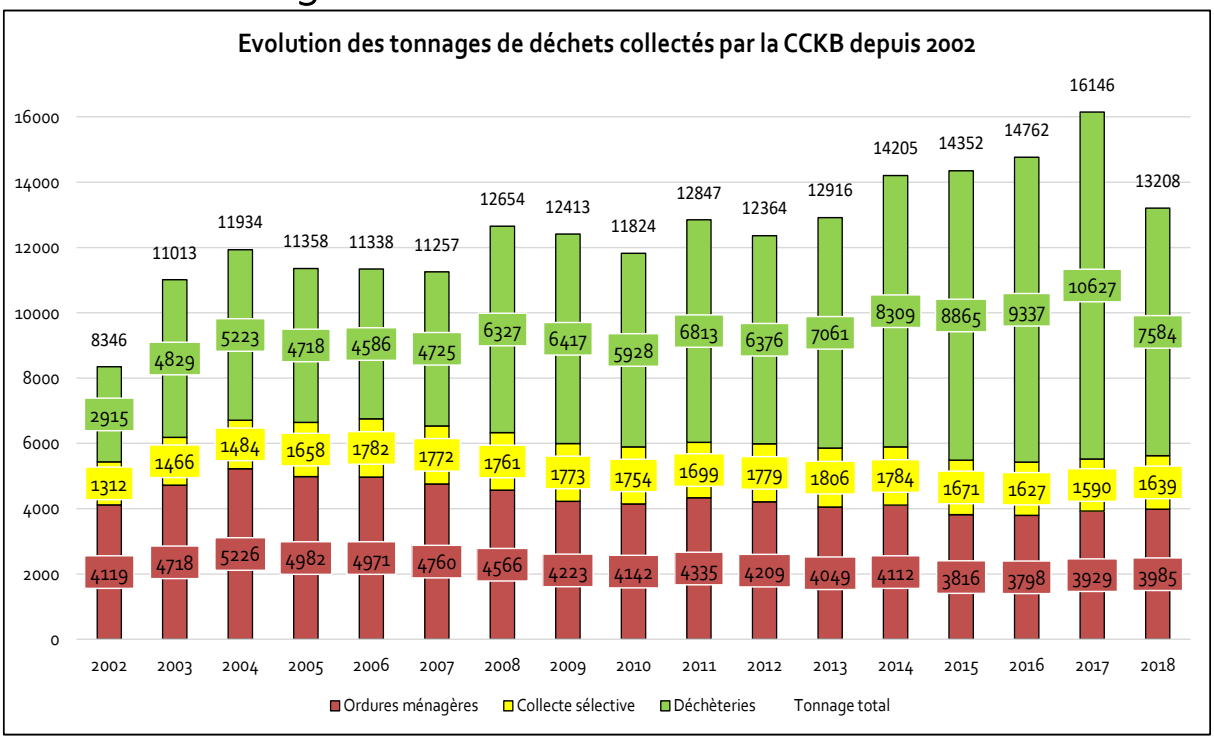

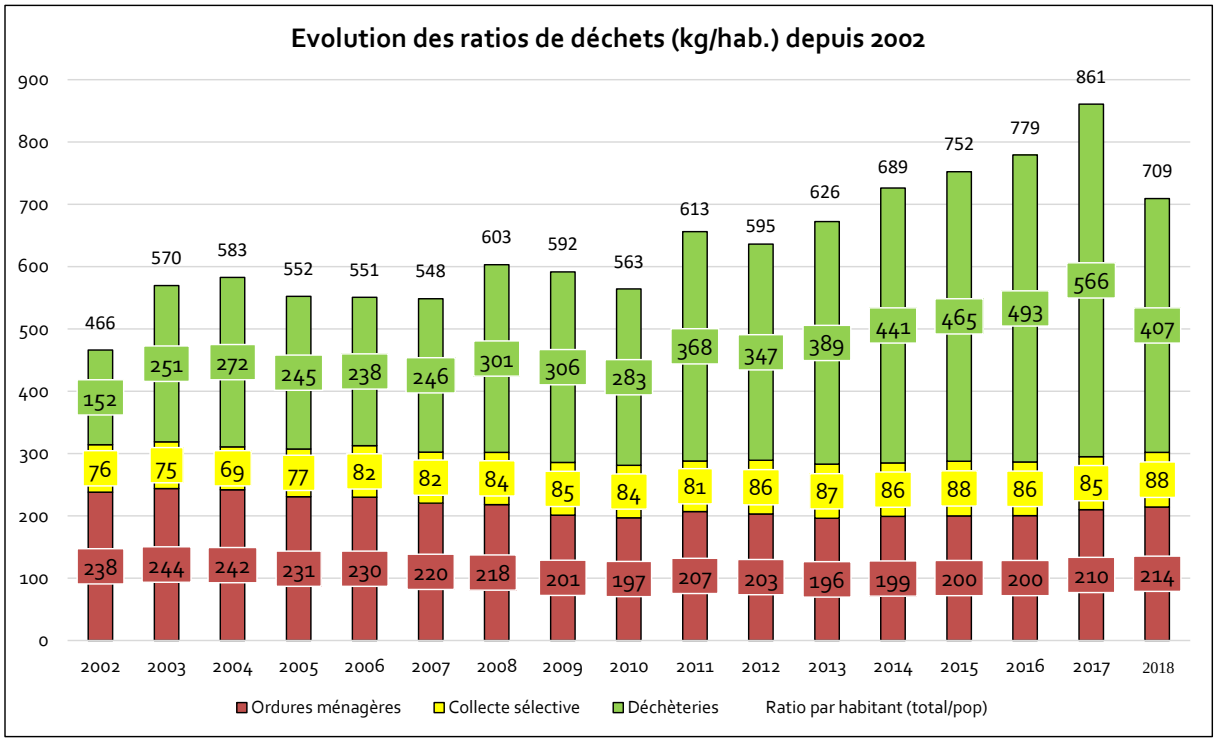

<u>Tendances 2018 par rapport à 2017 :</u>

- Augmentation du tonnage d'ordures ménagères résiduelles collecté de 56 tonnes
- Augmentation du tonnage de collecte sélective de 49 tonnes.

2- Les ordures ménagères

La collecte des ordures ménagères

Le personnel et le matériel de collecte :

Postes	Véhicules de collecte						
	Nombre	Capacité	Châssis	Benne	Année de mise en service	Type	Nombre de jours de collecte des OM
4,4	1	16 m^3	Renault	Faun	2011	BOM	4/5
	1	30 m^3	Renault	Garnier	2014	Camion grue	5/5

Les modes et fréquences de collecte :

Il existe sur le territoire trois modes de collecte :

- Collecte en porte à porte de conteneurs individuels pour la partie agglomérée de Rostrenen
- Collecte en points collectifs équipés de colonnes aériennes 4 ou 6 m^3 ou de bac 1100L
- Collecte de conteneurs (majoritairement 750 L et 1 100 L) sur des sites du type maisons de retraite, cantines, salles des fêtes, entreprises…

Quelques chiffres :

- 295 Points d'Apport Volontaire (PAV) d'ordures ménagères sont mis à la disposition des habitants sur tout le territoire de la CCKB
- 342 colonnes aériennes réparties sur 258 PAV (hors contenants individuels)
- 113 professionnels et institutions sont collectés en ordures ménagères

La collecte de la très grande majorité des conteneurs est réalisée une fois par semaine (fréquence en C1). Mais pour des raisons techniques (vitesse de remplissage, …) quelques points sont collectés deux fois par semaine (fréquence en C2). Dans le cas de professionnels la collecte peut être effectuée plusieurs fois dans la semaine.

Les tonnages collectés :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnes	4 760	4 566	4 223	4 142	4 335	4 209	4049	4112	3816	3798	3929	3985
Ratio (Kg/an/hab)	220	218	201	197	207	203	196	199	200	200	210	214
Variations des ratios en %	-4,2%	-1,1%	-7,8%	-2,0%	5,1%	-1,9%	-3,4%	1,5%	0,5%	0%	4,5%	+ 2%

Le tonnage d'ordures ménagères collecté en 2018 est de 3 985 tonnes, ce qui correspond à un ratio de 214 kg/an/hab. Ce tonnage est en augmentation de 56 tonnes par rapport à 2017.

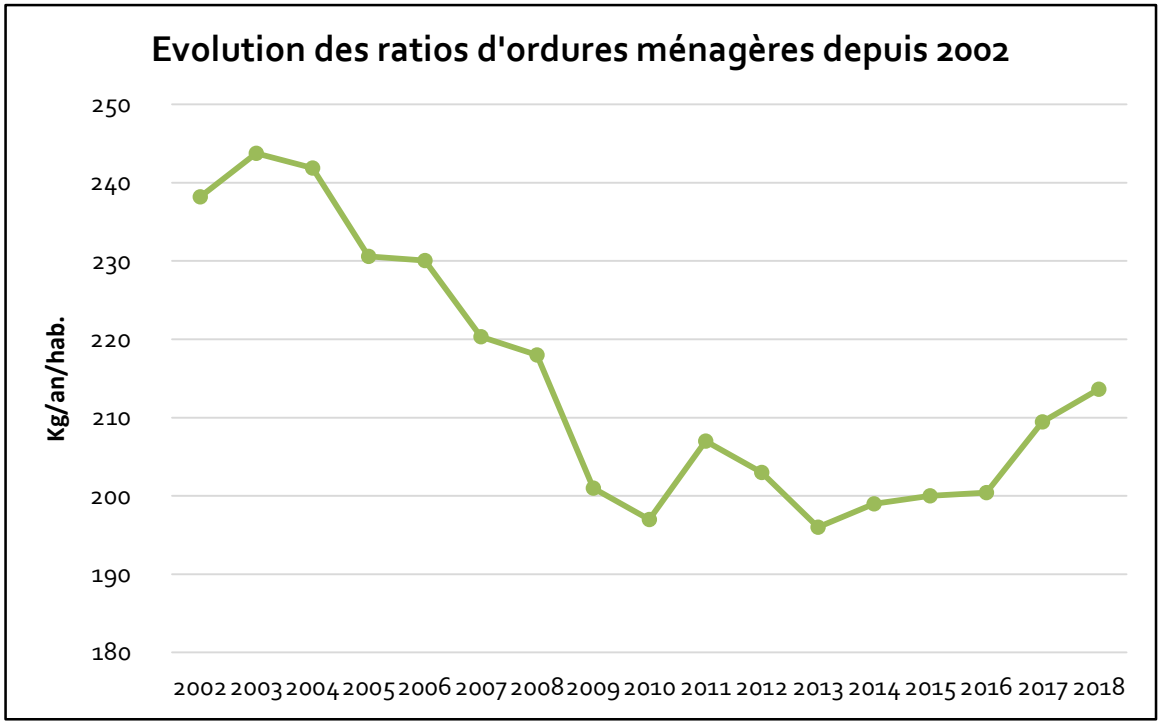

Le traitement des ordures ménagères

Les 3 985 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCKB ont été incinérées à l'usine d'incinération d'ordures ménagères de Carhaix.

Cette unité appartient au S.I.R.C.O.B. (Syndicat Intercommunal de Répurgation du Centre Ouest Bretagne) dont le siège administratif est situé à Carhaix, syndicat auquel la CCKB a délégué sa compétence traitement.

L'incinération des ordures ménagères de la CCKB génère trois autres types de déchets :

- 996 tonnes de **mâchefers** qui sont enfouis en installation de stockage des déchets de classe 2 à Laval (soit 250 kg/tonne de déchets incinérés).
- 120 tonnes de **REFIOM** (Résidus d'Epuration des Fumées d'Incinération d'Ordures Ménagères) qui sont stabilisés et enfouis en installation de stockage des déchets de classe 1 à Laval (30 Kg/tonne de déchets incinérés).
- 48 tonnes d'aciers **issus des mâchefers** qui sont vendus à un ferrailleur.

La chaleur produite par l'incinération est transformée en vapeur revendue à l'usine SINUTRA par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur. La production 2018 est de 45 280 MWh (production globale).

3- La collecte sélective

La collecte du tri sélectif

Le personnel et le matériel de collecte :

Postes	Véhicules de collecte						
	Nombre	Capacité	Châssis	Benne	Année de mise en service	Type	Nombre de jours à la collecte du tri
3,6	1	16 m^3	Renault	Faun	2011	BOM	1/5
	1	16 m^3	Renault	Faun	2015	BOM	5/5

Les modes et fréquences de collecte :

L'ensemble du territoire de la CCKB est collecté de la même manière :

- en sacs jaunes pour les emballages ménagers légers (tous les emballages qu'ils soient en plastique, métal, carton ou en brique alimentaire) et le papier (journaux, magazines et prospectus)
- en apport volontaire pour les emballages en verre (*bouteilles, pots et bocaux en verre)*

Quelques chiffres :

- 481 contenants sont dédiés à la collecte des sacs jaunes (cages, bacs, local…)
- 257 colonnes à verre sont réparties sur les 299 PAV du territoire
- 236 points collectifs sont équipés des 3 flux, ce qui représente 78,9 % des PAV
- 42 points collectifs sont équipés uniquement en OM et tri, soit 14% des PAV
- 19 professionnels sont collectés en tri par le service

Sur l'ensemble du territoire, les sacs jaunes sont collectés au minimum une fois par semaine.
La fréquence de collecte des colonnes d'apport volontaire de verre dépend de leur vitesse de remplissage sans attendre le débordement et est donc définie par le prestataire de collecte.

Les tonnages collectés :

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Tonnage sacs jaunes	730	720	739	733	733	837	851	822	777	734	721	736
Tonnages verre	946	1041	1034	1021	966	942	955	962	894	893	869	903
Total	1676	1761	1773	1754	1699	1779	1806	1784	1671	1 627	1590	1639

Le tonnage d'emballages ménagers et de papier collecté en 2018 est de 1 639 tonnes, soit un ratio de 87,9 kg/an/hab.
Ce tonnage est en augmentation de 49 tonnes par rapport à 2017.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ratio* sacs jaunes	33,8	34,3	35,2	34,9	34,9	40,3	41,2	39,9	40,7	38,7	38,4	39,5
Ratio* verre	43,8	49,6	49,3	48,7	46,1	45,4	46,2	46,7	46,9	47,1	46,3	48,4
Ratio* Total	77,6	83,9	84,5	83,6	81	85,7	87,4	86,6	87,6	85,9	84,7	87,9
Variations des ratios (%)	0,0	8,1	0,7	- 1,1	- 3,1	5,8	1,5	-0,8	1	- 2	- 1	+ 2

La hausse des tonnages collectés entraine une augmentation du ratio de sacs jaunes et de verre de 2 %. Le ratio total est en augmentation de 3,2 kg/an/hab par rapport à 2017.

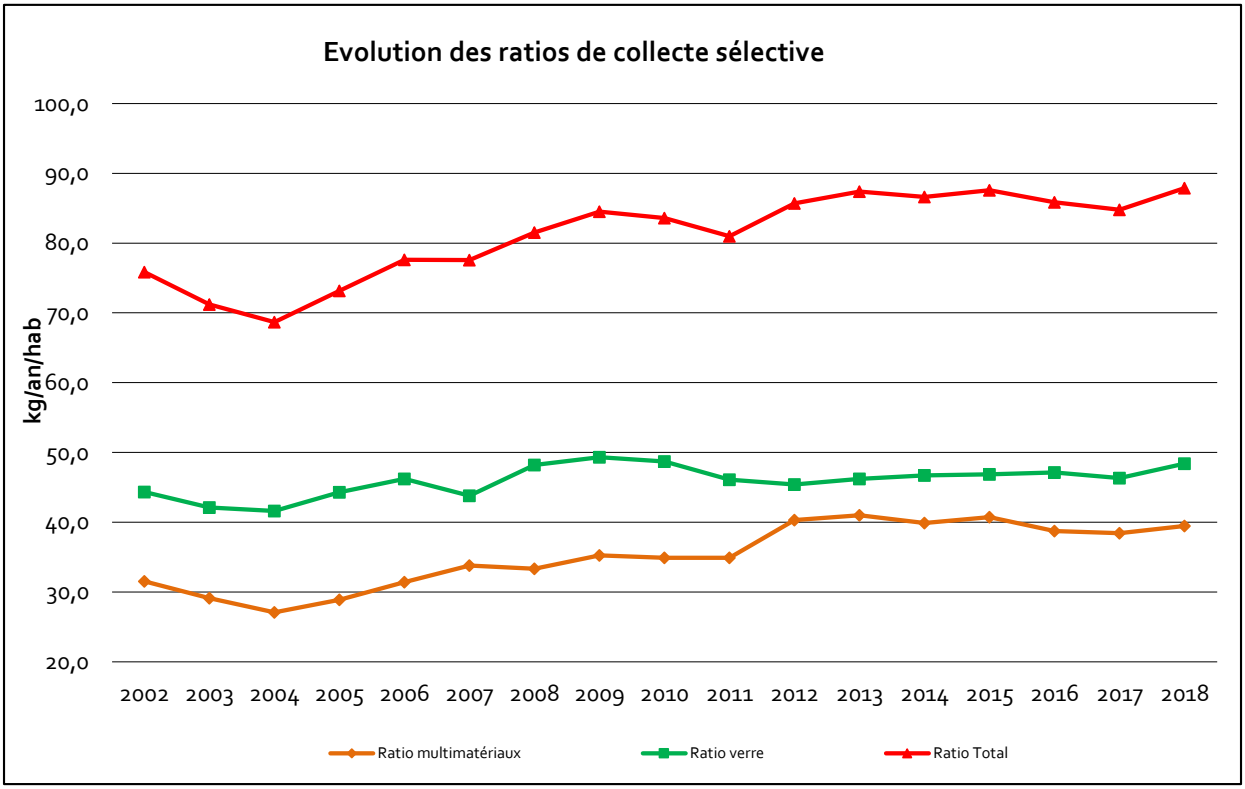

Les chiffres ci-dessus ne prennent pas en compte les tonnages de carton et de papier collectés à la déchèterie de Rostrenen et de Saint-Nicolas-du-Pélem, bien que faisant tout de même partie des matériaux de la collecte sélective.
En les intégrant, le ratio total de collecte sélective passerait de 84,7 à 94,3 Kg/an/hab.
Le ratio de sacs jaunes passerait lui de 38,4 à 48 Kg/an/hab., dépassant ainsi celui du verre.

Le tri et le recyclage des emballages et du papier

La qualité des déchets collectés :

Une fois collectés, les sacs jaunes sont triés au centre de tri situé à Glomel. Il appartient au SIRCOB et est géré par les Ateliers Fouesnantais.

La qualité des déchets collectés est un bon indicateur de la réussite d'une collecte sélective.
On estime, pour une collecte en sacs jaunes, qu'en dessous de 10 % de refus, le tri sélectif est de très bonne qualité.
Entre 10 et 15 % la qualité du tri est bonne mais améliorable.
Au-delà de 20 %, la qualité du tri est mauvaise, les consignes de tri ne sont pas comprises par la population et doivent être réexpliquées.

Afin de juger de la qualité des déchets collectés sur la CCKB, 18 caractérisations sont programmées tous les ans sur les trois flux ci-dessous. Ces analyses sont réalisées selon la norme Afnor.

	Taux de refus				
Flux	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	Moyenne annuelle
Sacs jaunes	9,9 %	12,0 %	13,7 %	14,5 %	12,4 %
Cartons déchèteries	1,7 %	0,4 %	0,9 %	1,3 %	1,1 %
Papiers déchèteries	6,6 %	3,9 %		2,1 %	4,2 %

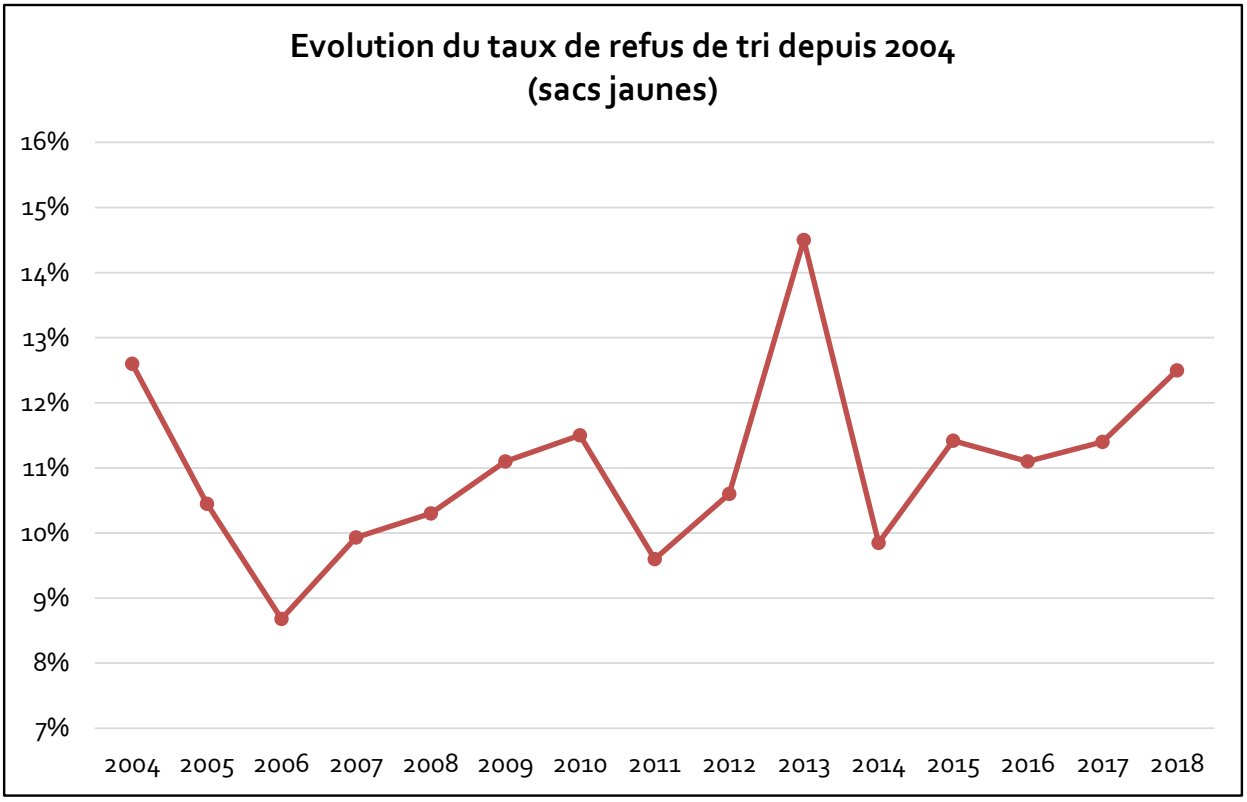

Depuis 2011, année de mise en place de l'extension des consignes de tri, le taux de refus des sacs jaunes semblait se stabiliser autour de 11 %. La qualité s'est détériorée en 2018 puisque le taux moyen de refus est passé à 12,4 %. Il reste malgré tout correct puisque situé sous les 15 %.

La qualité du tri des cartons et des papiers des déchèteries est très bonne.

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Refus de tri (tonnes)	82	76	93	75	71	74	119	109	103	100	101	109
Ratio*	4,3	4,0	4,9	3,9	3,7	3,9	6,2	5,7	5,4	5,3	5,4	5,8

**(kg/an/hab.)*

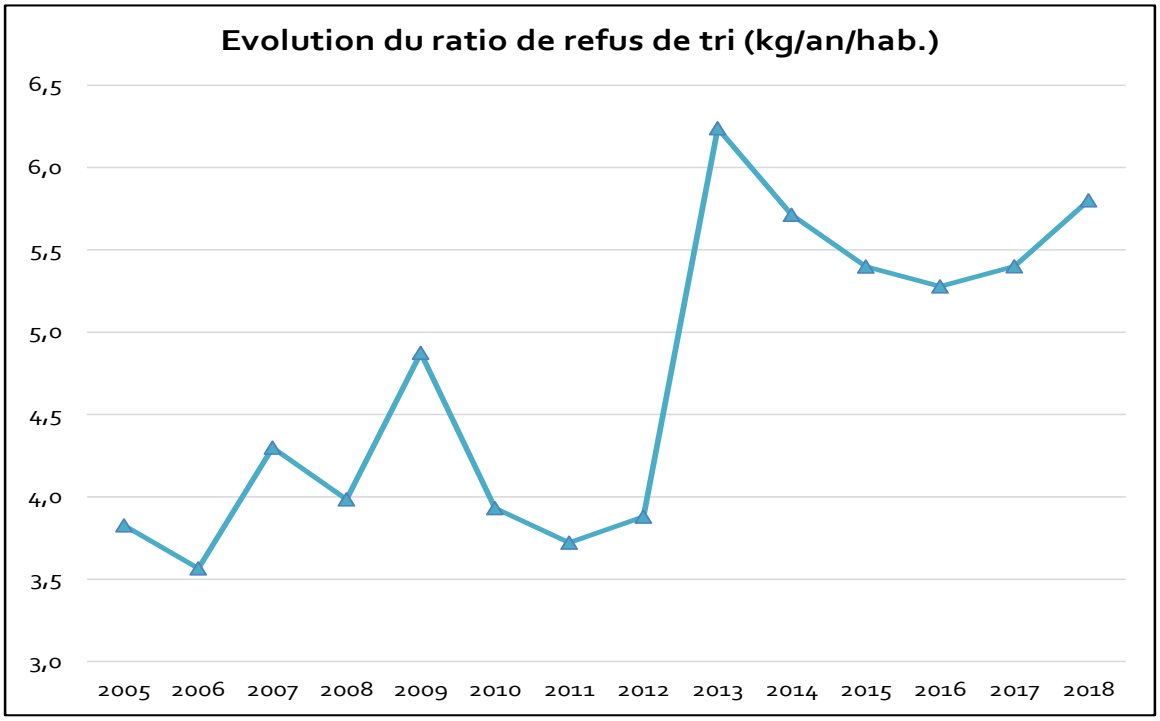

Les performances

Les performances correspondent aux tonnages de matériaux triés, mis en balle et recyclés. Ce sont donc les tonnages valorisables.

Matériaux	Tonnages recyclés 2017	Tonnages recyclés 2018	Ratio 2018 (Kg/an/hab.)	Différence ratio 2017/2018	Ratio national 2014 Secteur rural (Kg/an/hab.)
Journaux, magazines	335,8	320,3	17,2	-4,1	27,8
Cartons	261,9	234	12,5	-14,1	11,2
Briques alimentaires	20,2	8,0	0,4		
Acier	32,7	34,7	1,9	+ 2,1	2,8
Aluminium	6,7	5,3	0,3		
Plastiques	139,5	141,3	7,6	+ 2,4	5,1
Verre	869,0	928,9	49,8	+ 7,6	40,6
Total CCKB	**1665,8**	**1672,5**	**89,7**	**+ 1,0**	87,5

En 2018, on observe une baisse des ratios de matériaux fibreux et une hausse des autres matériaux. Ainsi, le ratio total passe de 88,8 Kg/an/hab. à 89,7 Kg/an/hab, retrouvant son niveau de 2017. Cette hausse est principalement due à l'augmentation des tonnages de verre et de plastiques.

Comme les autres années depuis la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2012, la majorité des ratios sont au-dessus des ratios ruraux moyens nationaux.

En comparant les ratios ci-dessus avec ceux du chapitre « les tonnages collectés », on constate un décalage entre les ratios de déchets collectés et de matériaux recyclés. Cela s'explique par l'intervalle de temps entre la date de collecte des déchets et la date de livraison des matériaux chez les repreneurs.

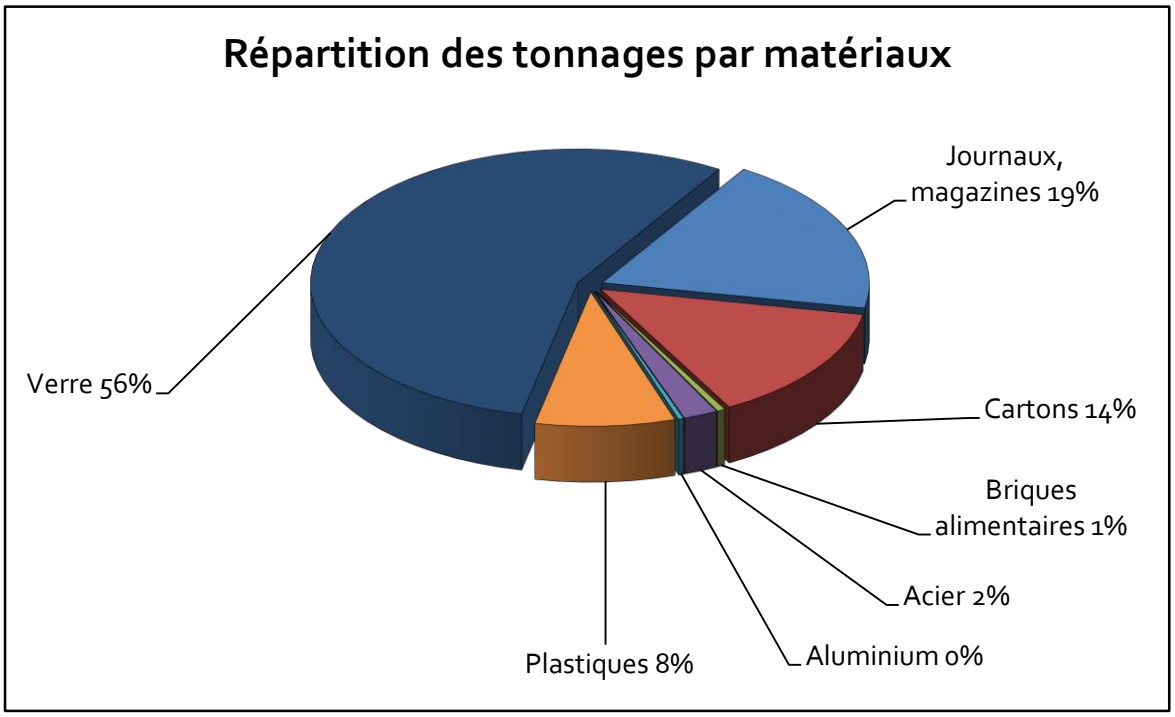

Les filières de recyclage

Une fois triés, les matériaux sont mis en balles et expédiés vers les différentes filières de recyclage. Les repreneurs chargés de cette valorisation depuis janvier 2018 sont désignés ci-dessous.

Matériaux	Repreneurs	Usine de Recyclage
Journaux, magazines	Suez Rennes	Stora Enso Gent, Belgique
Cartons	NETRA Véolia Rennes	Europac Rouen
Briques alimentaires	Revipac Paris	SCA Tissue France
Acier	Guyot Brest	Sites multiples Espagne et Portugal
Aluminium	Guyot Brest	Sites multiples Espagne et Portugal
Plastique	Valorplast Puteaux	Sites multiples France et Europe
Verre	Veralia France Crouy	Everglass Chateaubernard

Schéma de fonctionnement de la filière de collecte et de valorisation du tri sélectif

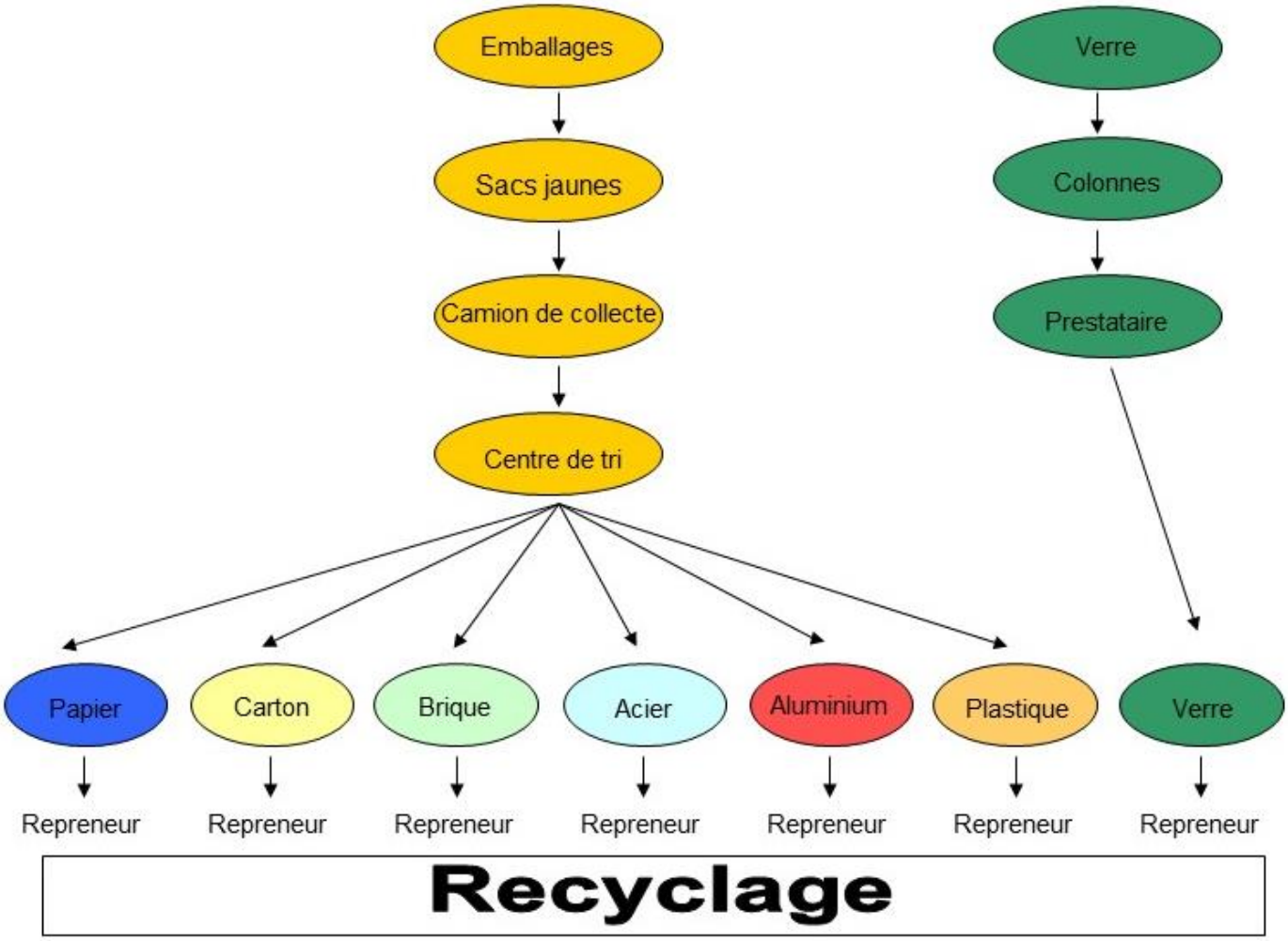

4- Les déchèteries

Les déchèteries sont des centres d'apport volontaire mis à disposition des ménages et des entreprises pour collecter les encombrants, les gravats, la ferraille, etc. La CCKB gère deux déchèteries en régie sur son territoire. Elle participe également au financement de celle de Carhaix où les habitants des communes suivantes : Maël-Carhaix, Trébrivan, Paule, Locarn peuvent se rendre.

La déchèterie de Rostrenen

La déchèterie de Rostrenen est située sur le Parc d'activités de la Garenne, à Rostrenen.

Gérant : CCKB
Date d'ouverture : 1998
Superficie : 8 566 m²
Tonnage 2018 : 5 742 tonnes
Fréquentation : 73 918 véhicules

Les horaires

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h00
Fermés les dimanches et les jours fériés.

Les moyens humains

2 agents d'accueil

Les moyens techniques

- 1 quai de déchargement
- 1 plateforme de stockage et de compostage des déchets verts (850 m²)
- 11 bennes : 1 pour la ferraille, 1 pour les encombrants, 1 pour les incinérables, 1 pour les déchets d'équipement d'ameublement, 1 pour les papiers, 1 pour les cartons, 1 pour le bois, 1 pour les pneus, 1 pour le stockage des composteurs, 1 pour le stockage du polystyrène
- 2 conteneurs 1 100L et 2 cages pour les sacs jaunes et les bidons plastiques
- 3 points d'apport volontaire pour les textiles
- 1 conteneur pour le dépôt de polystyrène
- 2 colonnes pour la collecte du verre
- 2 locaux pour le stockage des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et des DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- 1 conteneur maritime pour la Ressourcerie Ti Recup'
- 1 local administratif
- 1 local de rangement, vestiaires et sanitaires
- 1 chargeur télescopique
- petit matériel : balayeuse thermique, nettoyeur haute pression, compresseur, …

Les déchets acceptés

- Encombrants
- Incinérables
- Gravats recyclables
- Gravats non recyclables
- Déchets Verts
- Bois
- Pneus
- Verre
- Papier
- Carton
- Ferraille
- Huiles minérale et végétales
- Polystyrène
- Textiles Linge Chaussures
- Batteries
- Filtres à huiles et gasoil
- DASRI
- D3E
- Meubles
- Amiante liée
- DMS : peinture, solvants, aérosols, lampes, piles, produits phytosanitaires, acides et bases, colles…
- Réemploi

La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

La déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem est située sur la zone d'activités du Ruellou.
Elle a tout d'abord ouvert ses portes, en juillet 2007, sous la forme d'une déchèterie provisoire et est devenue depuis le 26 février 2008, suite à des travaux, une déchèterie fixe.

Gérant : CCKB
Date d'ouverture : 2007
Superficie : 2500 m²
Tonnage 2018 : 1 842 tonnes
Fréquentation : 31 256 véhicules

Les horaires

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture à 17h30 en hiver)
Fermés les dimanches, les lundis et les jours fériés.

Les moyens humains

1 agent d'accueil

Les moyens techniques

- 1 quai de déchargement
- 6 bennes : 1 pour la ferraille, 1 pour les encombrants, 1 pour les gravats, 1 pour le bois, 1 pour les déchets verts, 1 pour les cartons
- 3 conteneurs 1 100L pour les sacs jaunes, le papier
- 1 colonne pour la collecte du verre
- 1 conteneur pour le polystyrène
- 1 local pour le stockage des DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) et les DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)
- 1 local administratif, sanitaires, et vestiaires
- 1 local pour le stockage des D3E
- 1 local pour la Ressourcerie Ti Recup'
- 1 tractopelle
- petit matériel : balayeuse manuelle

Les déchets acceptés

- Encombrants
- Gravats
- Déchets Verts
- Pneus
- Verre
- Papier
- Carton
- Ferraille
- Huiles minérale et végétales
- Textiles, Linge, Chaussures
- Batteries
- Filtres à huiles et gasoil
- DASRI
- D3E
- Polystyrène
- Meubles
- DMS : peinture, solvants, aérosols, néons, piles, produits phytosanitaires, acides et bases, colles…
- Réemploi

Les fréquentations

Mois	Déchèterie Rostrenen	Déchèterie Saint-Nicolas
Janvier	4 212	1 623
Février	3 961	1 541
Mars	5 033	2 225
Avril	6 720	2 863
Mai	7 041	3 094
Juin	7 668	3 210
Juillet	7 540	3 176
Août	8 683	3 902
Septembre	7 282	3 025
Octobre	6 893	2 722
Novembre	5 006	2 112
Décembre	3 879	1 763
Total	73 918	31 256
Evolution / 2017 en nbre de visites	+ 9 851	+ 1 656
Evolution / 2017 en %	+ 15 %	+ 6 %
Ratio*	6,14	6,32

**(visites/an/hab.)*

En 2018, les deux déchèteries de la CCKB ont reçu 105 174 visites cumulées.
Ainsi, la fréquentation des deux déchèteries de la CCKB est en augmentation de 11 507 visites, par rapport à 2017.

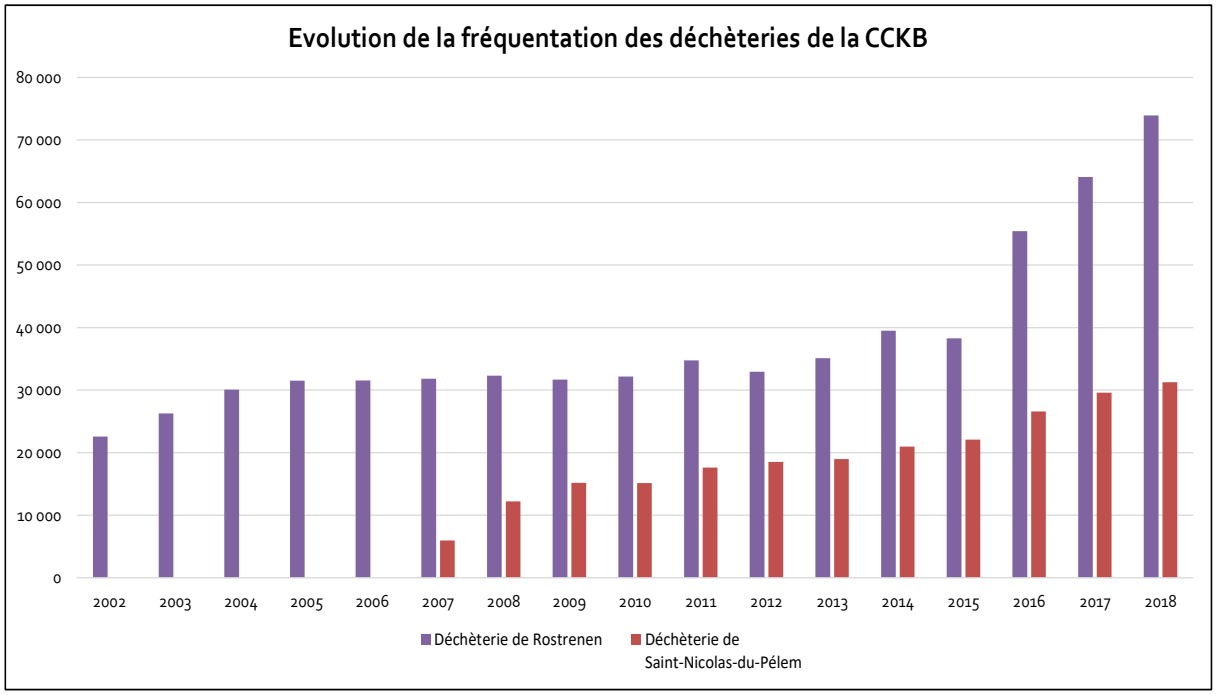

Les tonnages collectés

	Déchèterie Rostrenen			Déchèterie de Saint-Nicolas		
Déchets	Tonnages	Evolution*	Ratio**	Tonnages	Evolution*	Ratio**
Déchets verts	2036	- 45,2	169,3	614	- 47,1	284,1
Gravats	1 380	- 27,0	114,8	480	- 43,3	207,0
Encombrants	455,16	+ 6,5	37,9	429,11	+ 17,0	89,8
Ferraille	303,01	+ 1,5	25,2	94,31	- 6,2	24,6
Incinérables	293,26	+ 1,0	24,4			
Bois	435,42	+ 10,4	36,2			
Cartons	90,78	- 3,0	7,5	24,24	+ 1,8	5,8
Papier	55,44	- 9,6	4,6			
Verre	42,72	+ 9,9	3,6	14,84	+ 7,8	3,4
Meubles	240,76	+ 7,9	20,0	97,08	+ 34,6	+ 19,6
Batteries	4,85	- 13,4	0,4	2,18	+ 3,3	0,4
DMS (hors Eco-organisme)	19,89	+ 24,5	1,7	7,26	+ 24,5	1,5
DMS (Eco-organisme)	8,76	+ 4,4	0,7	3,20	+ 7,7	0,6
D3E	152	- 4,0	12,6	54,43	+ 1,4	11
*DASRI *** (hors Eco-organisme)*	0,26	+ 8,3	0,02			
DASRI (Eco-organisme)	0,29	- 19,4	0,02	0,13	0,0	0,0
Huiles minérales	10,06	+ 0,5	0,8	3,37	- 18,6	0,7
*Pneus ****	10,83	- 0,7	0,9			
Amiante liée	156	- 33,3	13,0			
Lampes	0,86	- 10,4	0,1	0,31	+ 158,3	0,1
Piles	1,13	- 35,4	0,1	0,84	+ 21,7	0,2
Polystyrène	3,61	- 7,4	0,3	0,79	- 13,2	0,2
Textiles	13,01	+ 3,1	1,1	3,55	- 6,3	0,7
Objets benne Ti Recup'	27,52	- 32,9	2,3	12,34	+ 41,8	2,5
Total	5 741,62	- 27,7	477,5	1 841,98	- 31,5	372,7

** évolution/2017 en %*
*** ratio en kg/hab./an*
**** déchets rapatriés à Rostrenen, sans différenciation de tonnages*

Le tonnage total collecté sur les 2 déchèteries en 2018 est de 7 584 tonnes, soit un ratio moyen de 407 kg/an/hab.

Les quantités de déchets collectées en 2018 sur les deux déchèteries sont en baisse par rapport à 2017. Cette tendance s'explique par une réévaluation de la méthode d'estimation des tonnages de déchets verts et de gravats, déchets qui représentent à eux seuls 60 % des tonnages collectés.

Le tonnage d'objets Ti Recup est en forte baisse sur la déchèterie de Rostrenen. Suite à des difficultés internes à Ti Recup courant 2018, des réserves peuvent être faites sur la réalité des tonnages.

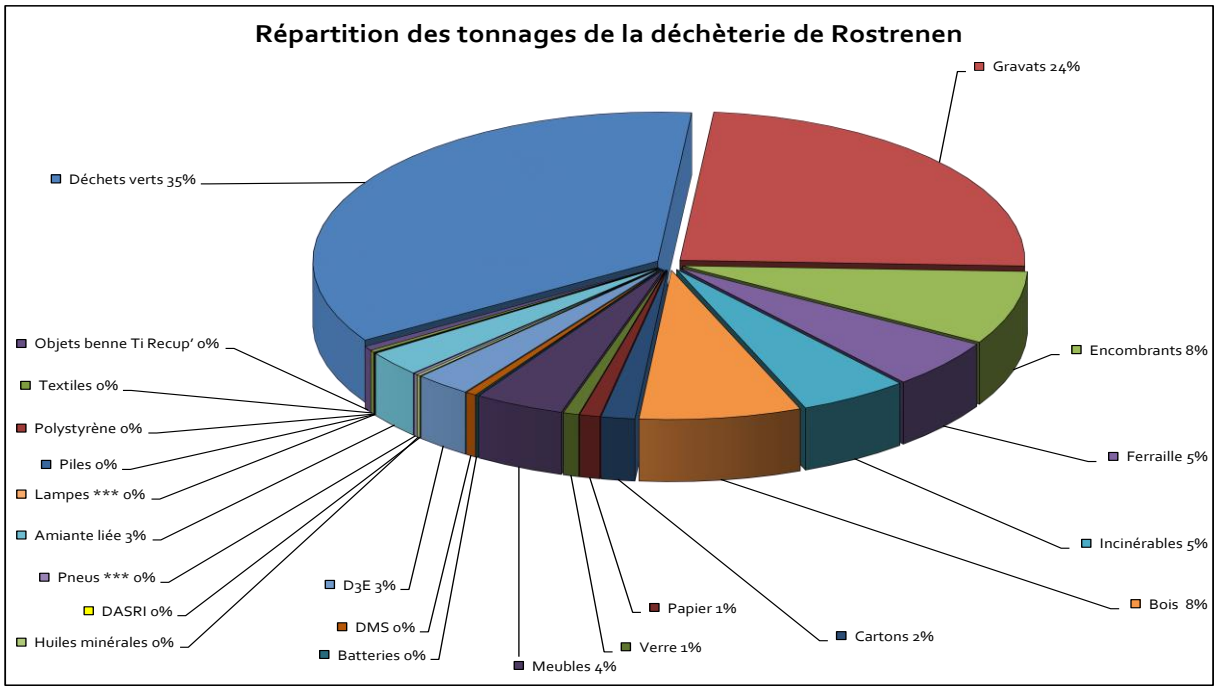

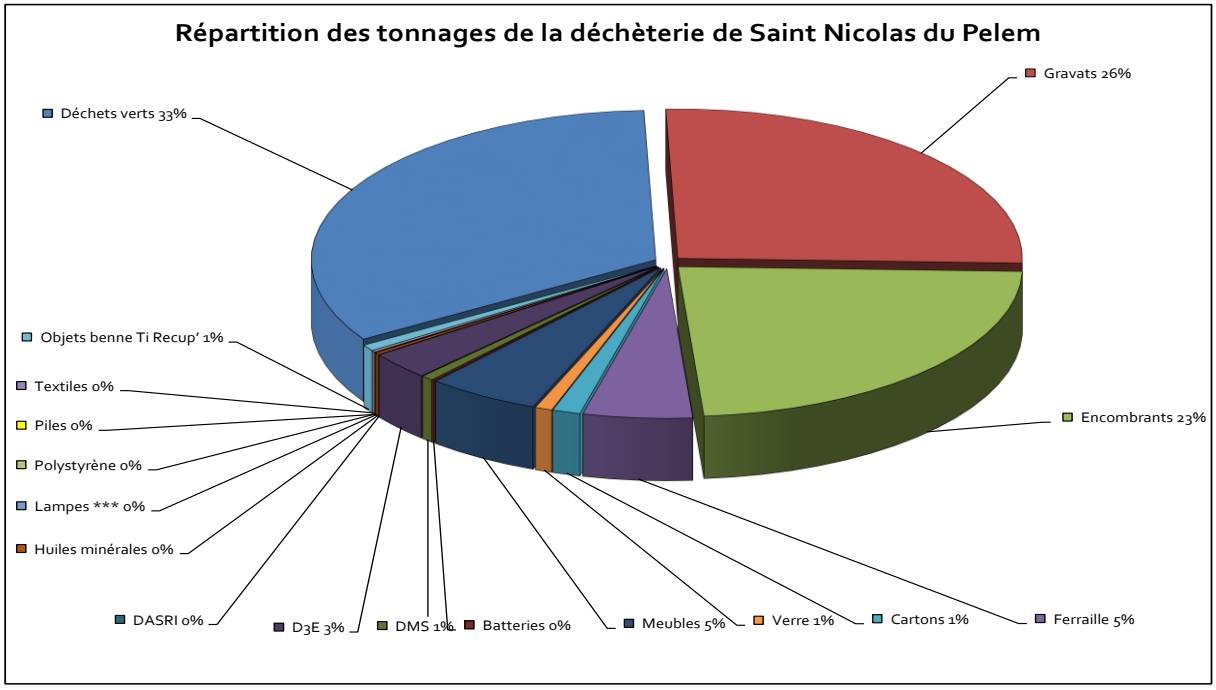

Les déchets verts et les gravats représentent à eux seuls près de 60 % des tonnages de déchets collectés sur les deux déchèteries.

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fréquentations déchèteries	44 520	46 842	47 315	52 395	51 467	54 060	60 469	60 366	82 018	93 667	105 174
Tonnages Déchèteries	5 893	6 417	5 928	6 813	6 376	7 075	8 309	8 865	9 779	10 627	7 584
Ratio déchèteries*	281	346	320	368	347	389	441	464	516	566	407
Variation ratio		+ 23 %	- 8 %	+ 15 %	- 6 %	+ 12 %	+13%	+ 5%	+ 11%	+ 10 %	- 28 %

**ratio en kg/an/hab.*

Les quantités apportées par visite sont de :

- 78 Kg/visite pour la déchèterie de Rostrenen
- 59 Kg/visite pour la déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem

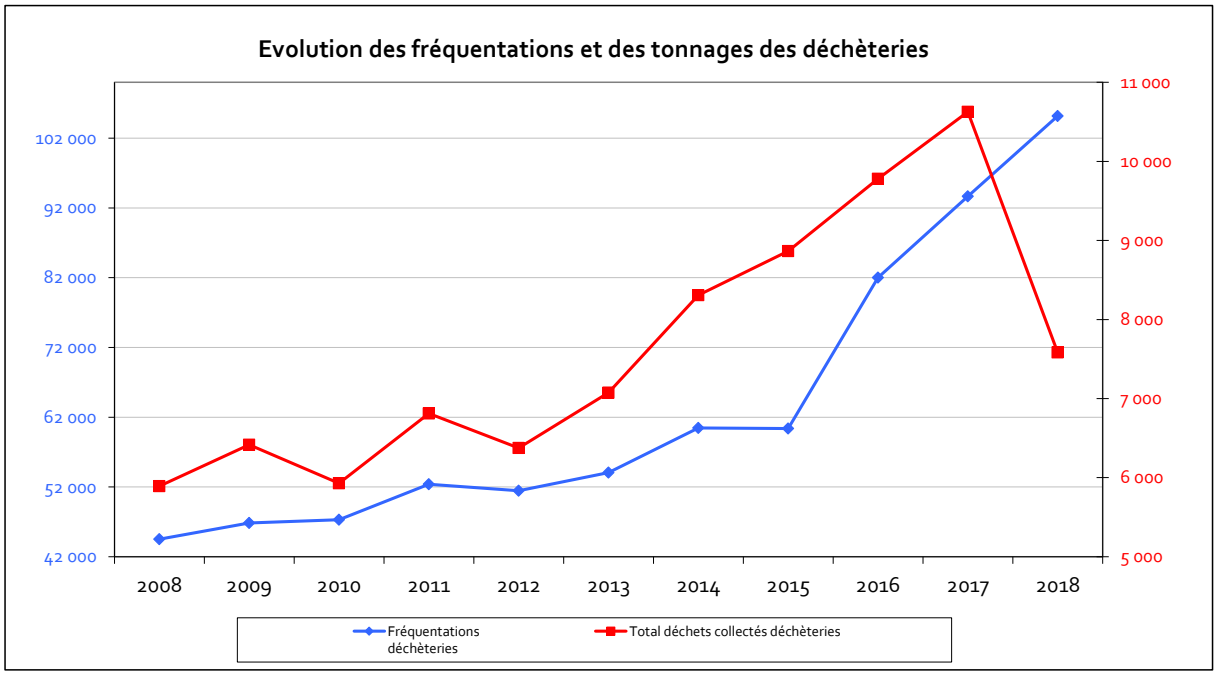

Le traitement des déchets

Flux	Mode de traitement
Déchets verts	Compostage
Gravats	Enfouissement / Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (Glomel)
Encombrants	Tri puis traitements divers (recyclage/incinération/enfouissement)
Ferraille	Recyclage
Incinérables	Incinération avec récupération d'énergie
Bois	Valorisation énergétique
Carton	Recyclage
Papier	Recyclage
Verre	Recyclage
Batteries	Recyclage
DMS	Traitements spécifiques
D3E	Démontage / Recyclage
DASRI	Incinération avec récupération d'énergie
Huiles minérales	Valorisation énergétique
Huile végétales	Valorisation énergétique
Pneus	Valorisation énergétique
Lampes	Recyclage
Piles	Recyclage
Amiante liée	Enfouissement / Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux - casier amiante (Glomel)
Meubles	Recyclage / Valorisation énergétique
Polystyrène	Recyclage
Textiles	Réemploi / Recyclage
Objets Benne Ti Récup'	Réemploi

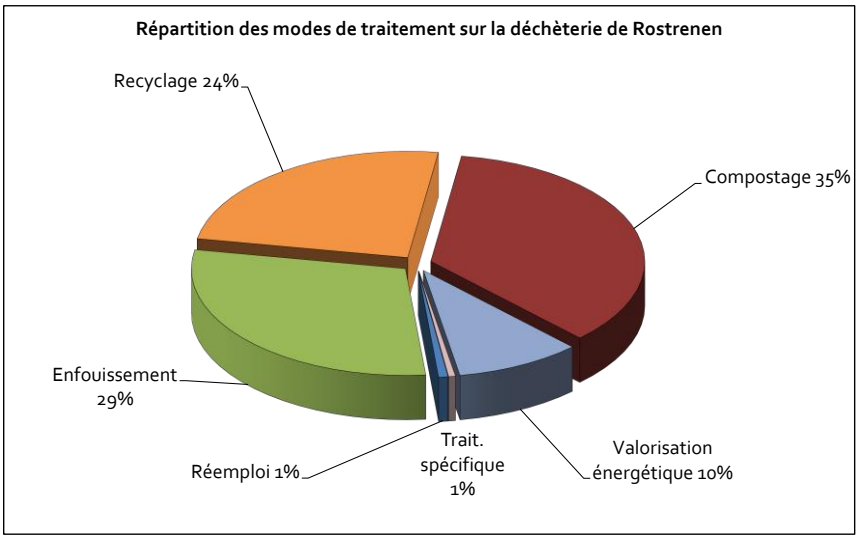

Les valorisations matière (compostage et recyclage) et énergétique représentent près de 70 % des modes de traitement à la déchèterie de Rostrenen.

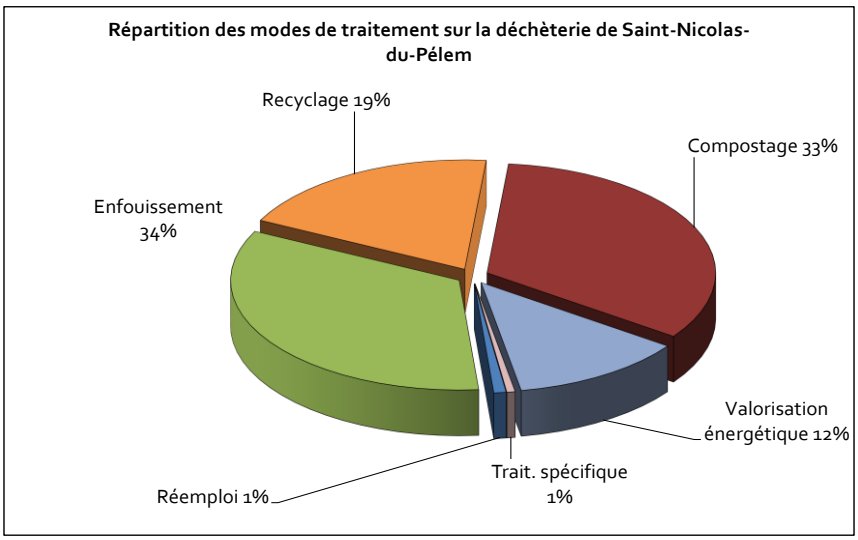

Les valorisations matière (compostage et recyclage) et énergétique représentent 64 % des modes de traitement à la déchèterie de Saint-Nicolas-du-Pélem.

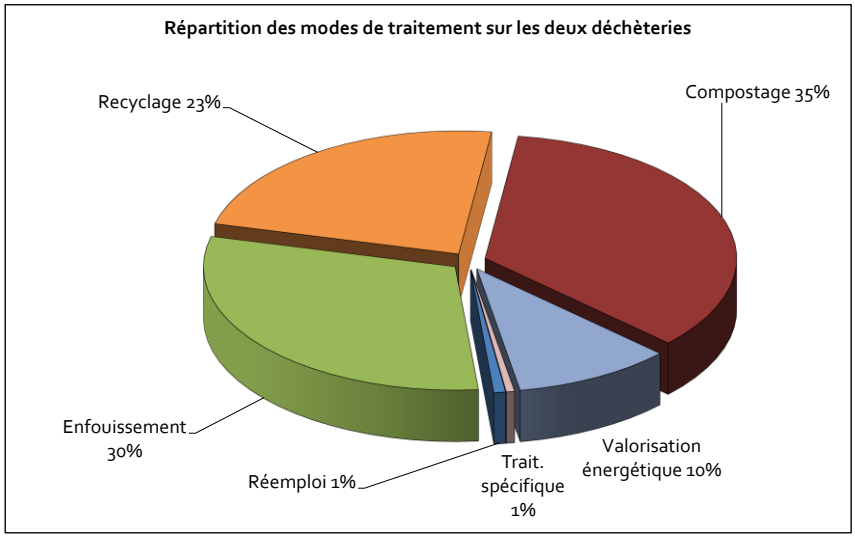

Le taux moyen de valorisation matière et énergétique est de 68 % sur les deux déchèteries.

5- L'installation de stockage des déchets non dangereux de Glomel

Présentation

Ouvert en mars 2008, cette installation a pour but le traitement par enfouissement des déchets inertes des déchèteries de la CCKB ou des artisans du territoire. Il est situé au lieu-dit Ty Page Coz en Glomel.

Une alvéole pour le stockage des déchets d'amiante liée y a également été aménagée.

Les déchets inertes accueillis sont des déchets qui ne peuvent subir aucune modification physique, chimique ou biologique importante. Les déchets inertes ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune réaction physique ou chimique. Ils ne sont pas biodégradables et ne détériorent pas d'autres matières avec lesquelles ils entrent en contact, d'une manière susceptible d'entraîner une pollution de l'environnement ou de nuire à la santé humaine.

Suite à une modification de la réglementation, le classement initial en installation de stockage de déchets inertes (ISDI) n'est plus compatible avec l'activité de stockage d'amiante liée. Depuis 2013, l'installation est donc classée en « installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND) ».

Tonnages traités

	Déchets inertes	Amiante lié	Total
Déchèteries	1 860	156	2 016
Entreprises	72	144	216
Total	1 932	300	2 232

Au cours de l'année 2018, l'installation de stockage a été principalement utilisée par les déchèteries avec 90% des apports.
Aucun chargement de gravats ou d'amiante n'a été refusé.

6- Les prestations de service

Les prestations de service réalisées par la CCKB consistent en la collecte des Déchets Assimilés aux ordures ménagères auprès d'entreprises produisant plus de 1100 litres de déchets par semaine.

Cette collecte est réalisée en même temps que celle des ordures ménagères. Une facturation est réalisée suivant la fréquence de collecte et les volumes des conteneurs mis à disposition des entreprises. Sur les 5 entreprises concernées en 2018, on estime qu'environ 120 tonnes de déchets ont été collectées.

7- Le compostage à domicile

Depuis 2007, la CCKB mène une opération pour le développement du compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire.

L'objectif recherché est double :

- Sortir des ordures ménagères la fraction fermentescible qui est incinérée à l'UIOM de Carhaix
- Réduire les tonnages de déchets verts collectés sur les déchèteries

Trois systèmes sont proposés :

- Le compostage à l'aide de composteurs individuels vendus par la CCKB
- Le compostage en tas
- Le compostage à l'aide de composteurs de fabrication « maison »

Depuis janvier 2018, des kits compostage sont vendus en déchèterie. Le kit comprend un composteur, un brass'compost, un bio seau et un guide. Il y a un kit à 20 euros pour le composteur en bois 600L ou plastique 560 L et un kit à 15 euros pour le composteur plastique 360 L.

Ventes de composteurs depuis mai 2007	
Composteurs plastiques 320 L	850
Composteurs plastiques 360 L	55
Composteurs plastiques 620 L	1179
Composteurs plastiques 560 L	54
Composteurs bois 300 L	369
Composteurs bois 600 L	781
Total composteurs	3288
Nombre de foyers équipés	2474

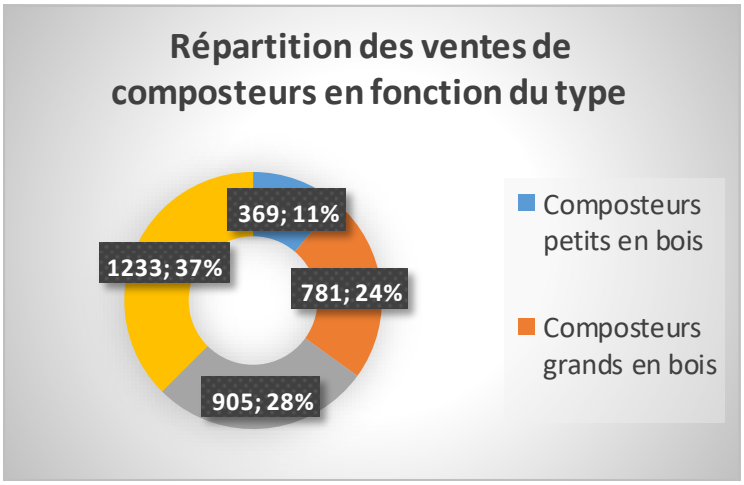

Ventes de composteurs en 2018	
Composteurs plastiques 360 L	55
Composteurs plastiques 560 L	54
Composteurs bois 600 L	150
Total composteurs	259
Nombre de foyers équipés	222

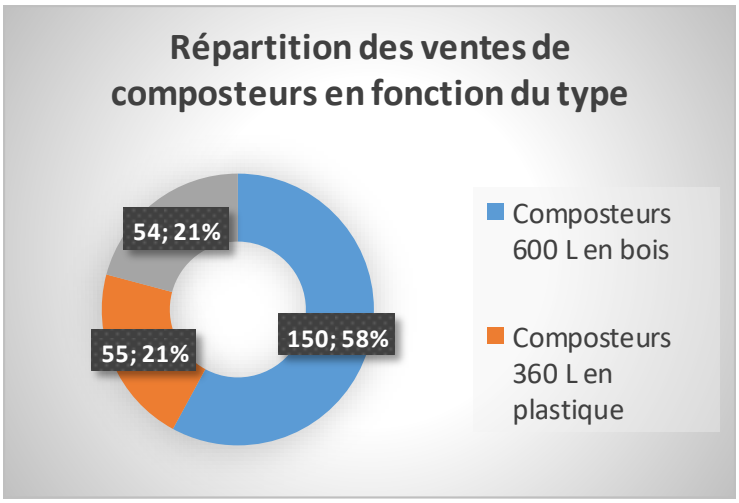

8- La communication

En termes de communication, l'année 2018 a permis de développer des actions de communication sur les consignes de tri, la réduction des déchets et la gestion des déchets en général.

Communication écrite :

- Articles dans la presse locale
- Articles dans les bulletins communaux
- Panneaux d'information sur le tri pour les festivals et les manifestations sportives
- Mémo-tri pour les bénévoles des festivals
- Panneau pour la promotion des kits de compostage « tous au compostage »

Communication orale :

- Sensibilisation des associations culturelles et sportives accompagnées dans la gestion de leurs déchets, et sensibilisation des bénévoles
- Sensibilisation au tri sélectif auprès de structures
- Visites du centre de tri
- Animation sur le tri des déchets dans une école
- Sensibilisation du grand public au tri et à la réduction des déchets durant le bel automne

LES INDICATEURS FINANCIERS

1- Présentation générale des dépenses du service

Pour la seconde année consécutive, les indicateurs financiers sont issus de la méthode de calcul des coûts d'un service déchets proposée par l'ADEME : compta coût. Le changement du mode de calcul peut entrainer parfois des évolutions financières sur certains postes.

Les dépenses du service sont décomposées selon les types de services : ordures ménagères, collecte sélective, déchèteries et prévention.

Poste	Montant
Dépense ordures ménagères	972 784 €
Dépenses collecte sélective	536 126 €
Dépenses déchèteries	736 763 €
Dépenses prévention	46 785 €
Total	**2 292 458 €**

En 2018, les dépenses totales du service déchets s'élèvent à 2 292 458 € TTC. Leur montant est en augmentation de 48 724 € par rapport à 2017 soit une hausse de 2 %.

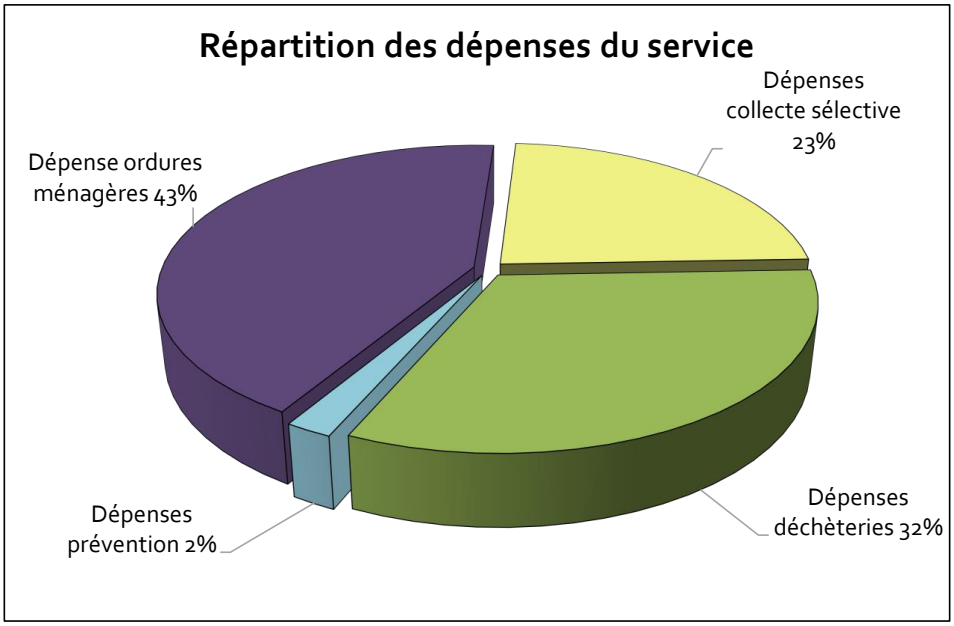

La répartition des dépenses entre les différents services est quasi stable entre 2017 et 2018.

2- Les ordures ménagères

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Collecte ordures ménagères	CCKB		
Traitement ordures ménagères			SIRCOB Carhaix

Bilan des dépenses de fonctionnement des ordures ménagères en € TTC

	Dépenses 2018
Charges fonctionnelles	86 534
Charges de structure	85 792
Communication	742
Charges techniques	886 250
Collecte	*445 437*
Frais de personnel	280 057
Frais de matériel	93 885
Prestations de service	0
Dotation amortissement	71 495
Traitement	*440 813*
Incinération	440 813
Total des dépenses	972 784

Afin de réaliser un calcul de coût à la tonne collectée et traitée, les charges fonctionnelles sont réparties au prorata des dépenses de collecte et traitement.

	2018	2017
Dépenses à la tonne collectée	119 €	116 €
Dépenses à la tonne incinérée	118 €	119 €
Dépenses globales à la tonne	237 €	235 €
Dépenses par habitant	52 €	51 €

Il y a eu entre 2017 et 2018 une hausse de 1 % des dépenses totales concernant les ordures ménagères soit une augmentation de 8 054 €. Cette tendance provient des dépenses de personnel et se traduit par une hausse des dépenses à la tonne et à l'habitant.

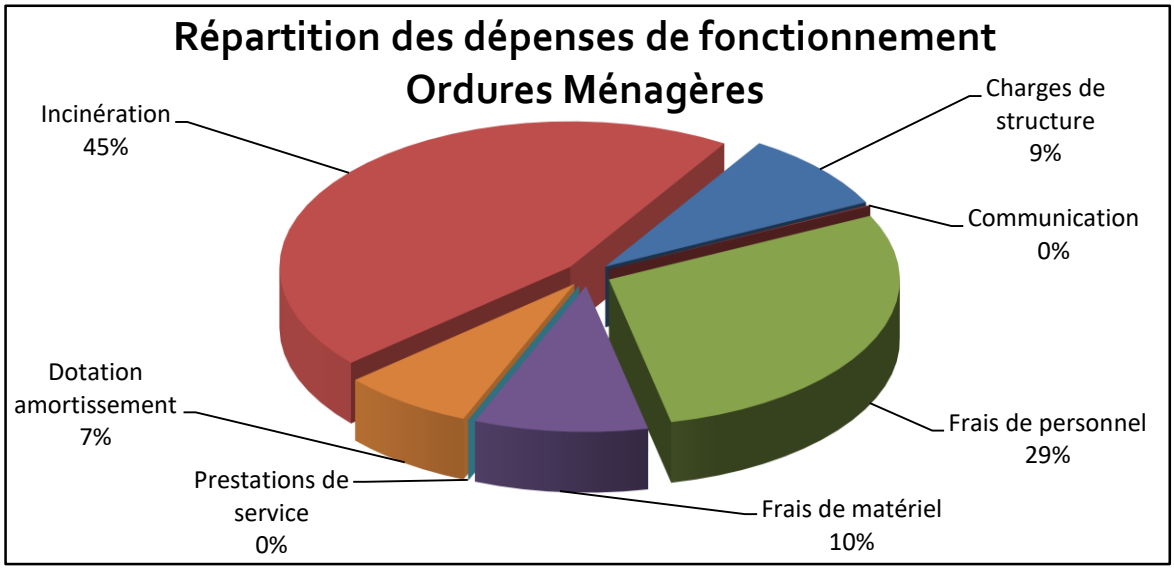

3- La collecte sélective

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Collecte du tri sélectif	CCKB		
Collecte du verre		Suez Gueltas	
Traitement du tri (hors verre)			SIRCOB Cahraix
Traitement du verre		Saint Gobain emballages Cognac	

Bilan des dépenses de fonctionnement de la collecte sélective en € TTC

	Dépenses 2018
Charges fonctionnelles	22 858
Charges de structure	20 669
Communication	2 189
Charges techniques	513 268
Collecte	*288 723*
Frais de personnel	157 253
Frais de matériel	82 535
Prestations de service	30 853
Dotation amortissement	18 082
Traitement	*224 545*
Tri	212 743
Incinération des refus de tri	11 802
Total des dépenses	536 126

Afin de réaliser un calcul de coût à la tonne collectée et traitée, les charges fonctionnelles sont réparties au prorata des dépenses de collecte et traitement.

	2018	2017
Dépenses à la tonne collectée	184 €	195 €
Dépenses à la tonne triée	143 €	142 €
Dépenses globales à la tonne	327 €	336 €
Dépenses par habitant	29 €	29 €

Les dépenses de 2018 sont quasi stables par rapport à 2017, avec une hausse 820 €. Les hausses de traitement sont diminuées par les baisses d'amortissement.

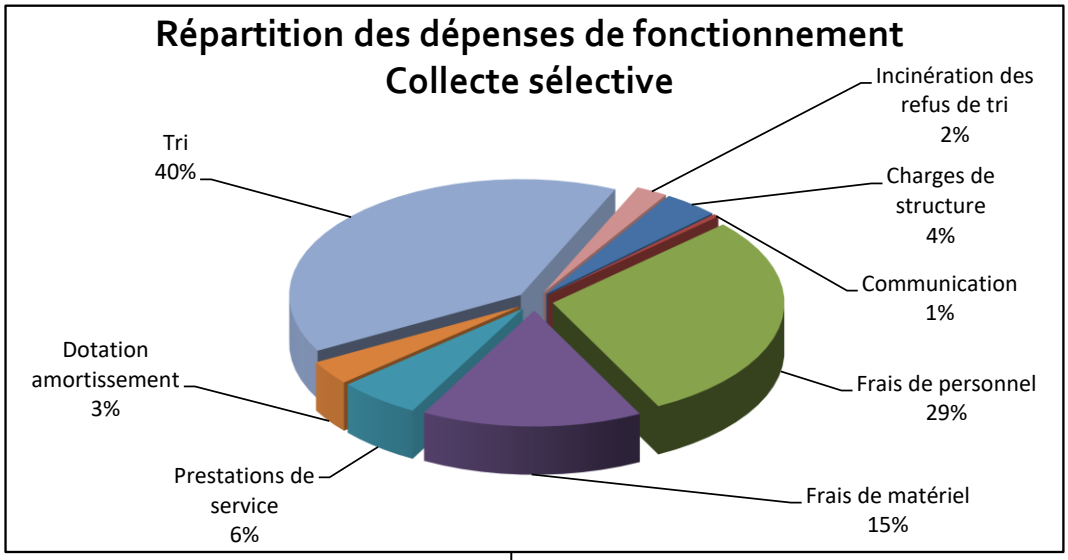

4- Les déchèteries

Les modalités d'exploitation du service

	Régie	Marché d'exploitation	Délégation
Transport			
Gravats		Guyot (Carhaix)	
Encombrants		Guyot (Carhaix)	
Ferraille		Guyot (Carhaix)	
Incinérables		Guyot (Carhaix)	
Bois		Guyot (Carhaix)	
Cartons / Papier		Guyot (Carhaix)	
Verre		Suez (Gueltas)	
Batteries		Guyot (Carhaix)	
DMS (hors éco-organisme)		Le Gall (Ploufragan)	
DASRI (hors éco-organisme)		Suez (Ploumagoar)	
Huiles minérales		Le Gall (Ploufragan)	
Huiles végétales		Métha Breizh (Kergrist-M.)	
Polystyrène		Knauff (Guemené)	
Amiante liée		Guyot (Carhaix)	
Textiles		Retritex (Pontivy)	
Objets benne Ti Recup'		Ti Recup' (Rostrenen)	
Traitement			
Déchets verts		Ecosys (Carquefou)	
Gravats	CCKB		
Encombrants		Guyot (Morlaix)	
Ferraille		Guyot (Brest)	
Incinérables			SIRCOB
Bois non traité		Guyot (Morlaix)	
Cartons / Papier			SIRCOB
Verre		Veralia (Crouy)	
Batteries		Guyot (Brest)	
DMS (hors éco-organisme)		Le Gall (Ploufragan)	
Huiles minérales		Le Gall (Ploufragan)	
DASRI (hors éco-organisme)		Suez (Ploufragan)	
Huiles végétales		Métha Breizh (Kergrist-M.)	
Polystyrène		Knauff (Guemené)	
Amiante liée	CCKB		

	Eco-organismes
DMS	EcoDDS
DASRI	DASTRI
D3E	Eco-systemes
Pneus	Aliapur
Lampes	Recylum
Piles	Corepile
Meubles	Eco-mobilier

Bilan des dépenses de fonctionnement des déchèteries en € TTC

	Dépenses 2018
Charges fonctionnelles	53 209
Charges de structure	52 467
Communication	742
Charges techniques	662 586
Frais de personnel	160 126
Frais de matériel	10 741
Frais d'exploitation	10 361
Prestations de service	368 546 *dont*
Ateliers Fouesnantais	*47 715*
Ecosys	*40 831*
Guyot	*162 305*
Le Gall	*28 441*
Dotation amortissement	71 908
Participation déchèterie de Carhaix	40 904
Total des dépenses	715 795

	2018	2017
Dépenses à la tonne	125 €	89 €
Dépenses par habitant	38 €	36 €

Les dépenses de 2017 sont en augmentation de près de 5 % par rapport à 2017, soit une hausse de 36 906 €.

Ceci s'explique principalement par une augmentation importante des frais de personnel et des prestations de service.

Ces hausses se traduisent sur les dépenses à l'habitant et dans une plus forte mesure sur les dépenses à la tonne à cause d'une forte baisse des tonnages collectés (dû à une réévaluation du dispositif d'estimation des tonnages de déchets verts).

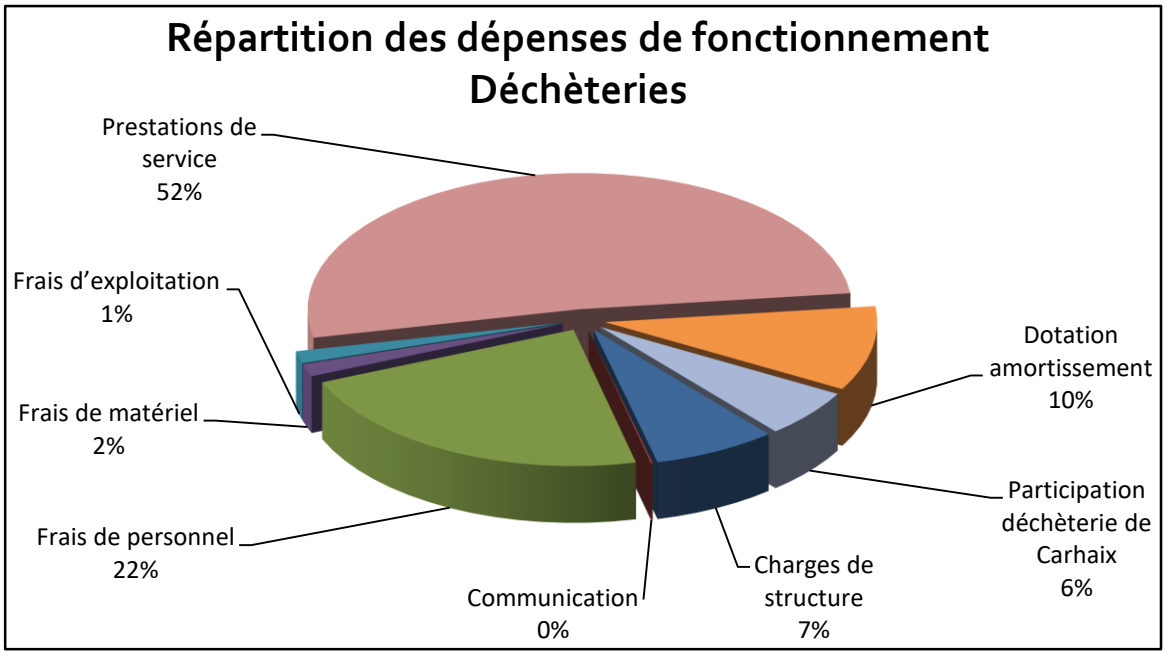

5- La prévention des déchets

Bilan des dépenses de fonctionnement de la prévention en € TTC

	Dépenses 2018
Frais de personnel	26 763
Frais de matériel	1 360
Dotation amortissement	15 237
Communication	3 425
Total des dépenses	46 785

	2018	2017
Dépenses par habitant	2,5 €	3,5 €

Ces dépenses sont réalisées dans le cadre du Programme Local de Prévention.

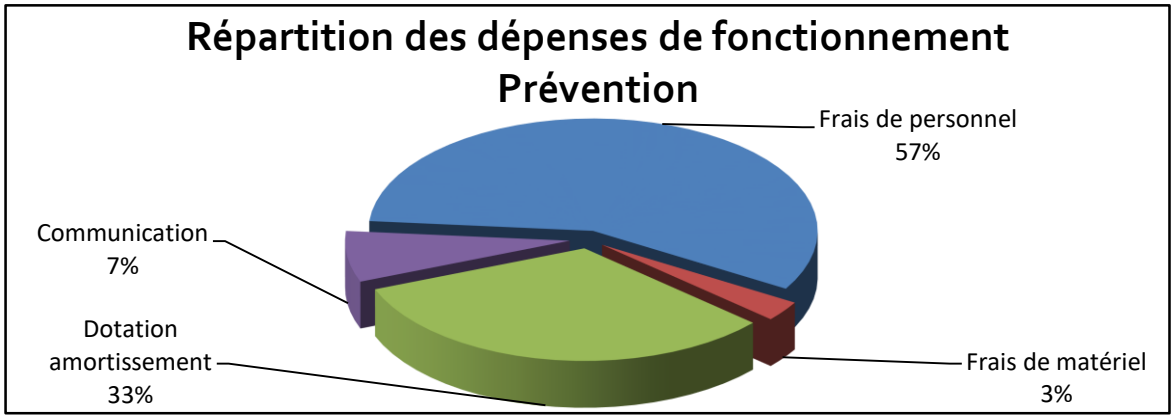

Les dépenses de 2018 sont en baisse de 28 % par rapport à 2017, soit une diminution de 18 024 €. Malgré une forte augmentation des frais de personnel, les dépenses de communication, de frais de matériel et les amortissements sont en forte baisse.

6- Présentation générale des recettes du service

Poste	Montant
TEOM	937 426 €
Redevance spéciale	18 612 €
Recettes ordures ménagères	35 188 €
Recettes collectes sélectives	325 419 €
Recettes déchèteries	74 249 €
Prévention	53 127 €
Total	**1 444 021 €**

En 2018, les recettes totales du service s'élèvent à 1 365 605 € soit une hausse de 78 416 €, soit 6 % d'augmentation par rapport à 2017.

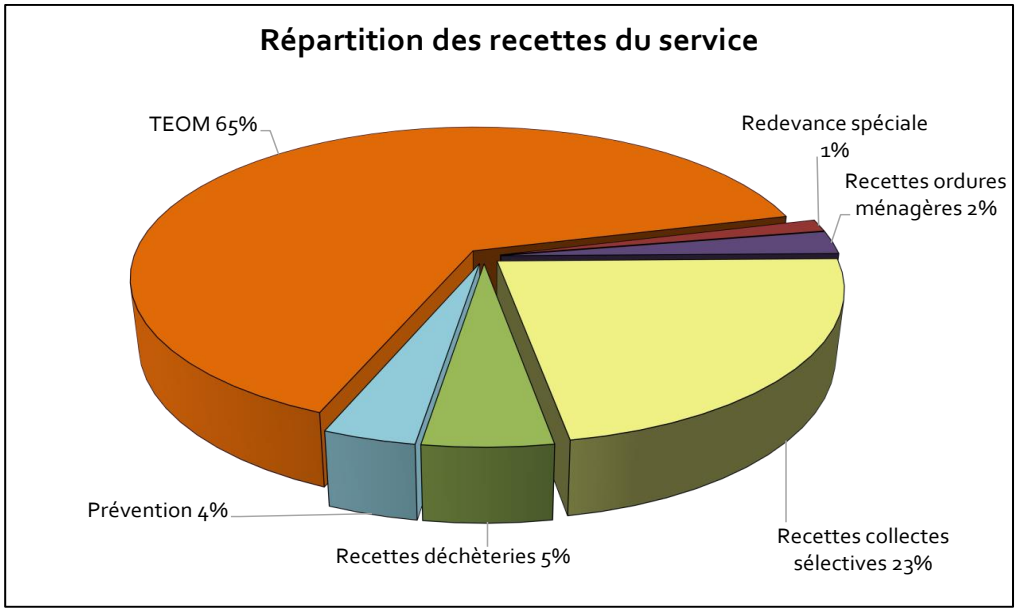

La taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

En 2018, la TEOM, qui reste la recette majeure du service, a rapporté 937 426 €. Son taux est aujourd'hui fixé à 7 % depuis maintenant 10 ans et aboutit à un montant moyen de prélèvement de 50,26 € par habitant. L'augmentation du montant total de 2,3 % observée en 2018 soit 21 255 € provient de la substitution de la redevance spéciale pour les entreprises par la TEOM.

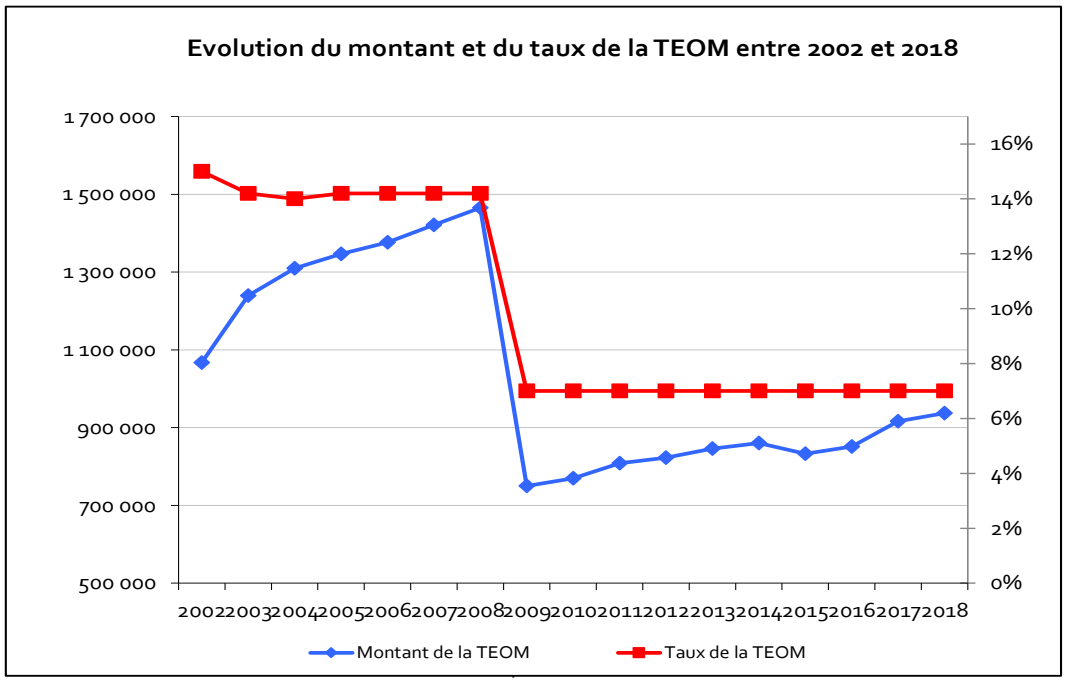

La redevance spéciale

Jusqu'en 2016, la collecte des déchets des professionnels du territoire de la CCKB était facturée par le biais de la redevance spéciale. Ce mode de facturation obligatoire jusqu'en 2015 a été rendu facultatif par l'article 57 de la loi de finances rectificative.

Lors de son Conseil Communautaire du 29 septembre 2016, la CCKB a décidé de supprimer la redevance spéciale pour les campings et les commerçants artisans et de la remplacer par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

La facturation des gros producteurs de déchets (+ de 1 100 L / semaine) reste inchangée : application d'un tarif selon le nombre de conteneurs mis à disposition des entreprises et de la fréquence de collecte :

- Tarif pour 1 conteneur collecté 1 fois par semaine (Forfait C1) : 1559 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 2 fois par semaine (Forfait C2) : 3078 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 3 fois par semaine (Forfait C3) : 4104 € par an
- Tarif pour 1 conteneur collecté 4 fois par semaine (Forfait C4) : 5644 € par an

Pour chaque tarif, les entreprises gardent la possibilité d'ajouter un ou des conteneurs, moyennant les suppléments suivants :

- Coût de traitement annuel d'un conteneur 1 100 litres : 664 €
- Coût de traitement annuel d'un conteneur 750 litres : 452 €
- Coût de traitement annuel d'un conteneur 340 litres : 205 €

Globalement, les recettes apportées par la redevance spéciale se déclinent ainsi :

Recettes redevances spéciale 2018	
Facturation à des tiers relevant de l'article 1521-11 du CGI (en majorité des supermarchés)	18 612 €
TOTAL	18 612 €

Le montant des recettes de la redevance spéciale a baissé de près de 50 % par rapport à 2017. Ceci est dû à 2 éléments liés : l'arrêt .de la collecte chez notre plus gros producteur de déchets et un montant artificiellement élevé en 2017 à cause d'un rattrapage de retard de paiement de ce même professionnel.

Les recettes provenant des professionnels utilisant les déchèteries et l'ISDND de Glomel

L'accès aux déchèteries et à l'ISDND de Glomel est payant pour les artisans et les commerçants suivant les volumes et la nature des déchets déposés :

Type de matière	Tarifs 2017
Déchets verts	6,00 € /m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Tout venant et incinérables	15,00 € / m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Bois (hors meubles)	8 € /m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Gravats	8,00 € /m^3 (1er m^3 gratuit / mois)
Amiante lié à des déchets inertes	60,00 € /m^3
Métaux, papiers, cartons	Gratuit
Déchets toxiques	2,50 € le kilo dépôt maximal : 20 kilos
Lampes et néons	Gratuit

Déchets d'activités de soins à risques infectieux	1 € le forfait de collecte 0,13 € le traitement par litre 1,28 € la boite à aiguilles de 1 L 1,96 € la boite à aiguilles de 2 L 1,34 € le carton de 25 L 1,63 € le carton de 50 L 7,02 € le fût plastique de 60 L *dépôt maximal : 200L par mois*

Sur l'année 2018, les recettes provenant des artisans et commerçants utilisant les déchèteries ont été de 1 419 €.

Les aides des Eco-Organismes

Depuis 1999, la collecte sélective est soutenue financièrement par Eco-emballages par l'intermédiaire du point vert qui se trouve sur les emballages.

Ce système a été élargi depuis quelques années à d'autres types de déchets comme les piles, les meubles, … C'est le principe de la responsabilité élargie du producteur (REP), qui est financée par les éco-contributions payées lors de l'achat de certains produits par les consommateurs.

	Montant 2018	Ratio (€/hab./an)
Citéo emballages	263 570 €	14,13 €
Citéo papiers	16 642 €	0,89 €
Ecosystèmes	14 318 €	0,77 €
Eco DDS	1 624 €	0,09 €
EcoTLC	1 876 €	0,10 €
Eco-Mobilier	13 783 €	0,74 €
Total	311 813 €	16,72 €

Le montant des aides des Eco-organismes est en baisse de 3 % par rapport à 2017, soit 8 991 €.

Les subventions

	Montant 2018	Ratio (€/hab./an)
ADEME	25 070 €	1,34 €
Conseil Départemental 22		
Total	25 070 €	1,34 €

Ces aides correspondent au financement du Programme Local de Prévention lancé fin 2011. Il s'agit en 2018 du solde de l'opération.

Les produits des ventes des matériaux

Les matériaux du contrat Eco-Emballages

Les matériaux de la collecte sélective sont vendus aux repreneurs. Leur prix est fixé suivant le cours mondial des matériaux suite à des renégociations de contrats en 2011. Sont concernés : le carton, l'acier, l'aluminium, le verre, le plastique et l'acier incinéré.

Le papier

Le papier est collecté en même temps que les emballages ménagers légers, dans les sacs jaunes, mais il ne fait pas partie des matériaux du contrat Eco-Emballages.
Son prix d'achat par le repreneur a été renégocié en 2011 et dépend du cours mondial.

Les matériaux des déchèteries

La ferraille et les batteries collectées sur les déchèteries par la société Guyot, sont rachetées à des prix qui varient suivant le cours mondial.

Le compost produit à partir des déchets verts de la déchèterie de Rostrenen est vendu aux particuliers au prix de 15 € le m^3 pour des quantités inférieures à 10 m^3 et 10 € le m^3 pour des quantités supérieures à 10 m^3. Pour les communes le prix est de 6 € le m^3.

Les composteurs individuels et brass-compost sont vendus par la régie des déchèteries. Les prix de vente varient suivant les volumes de 10 € pour les 300 L à 15 € pour les 600 L.

	Recettes 2018
Acier collecte sélective	5 131 €
Acier incinéré	7 573 €
Aluminium	3 296 €
Carton	16 673 €
Papier	31 728 €
Verre	22 264 €
Briques alimentaires	80 €
Plastique	9 076 €
Ferraille et batteries	29 868 €
Composteurs	3 230 €
Total	123 788 €

Le total des recettes perçues par la CCKB en 2018 pour la revente de matériaux et des produits est en hausse de 11 156 € soit, environ + 10 % par rapport à 2017.

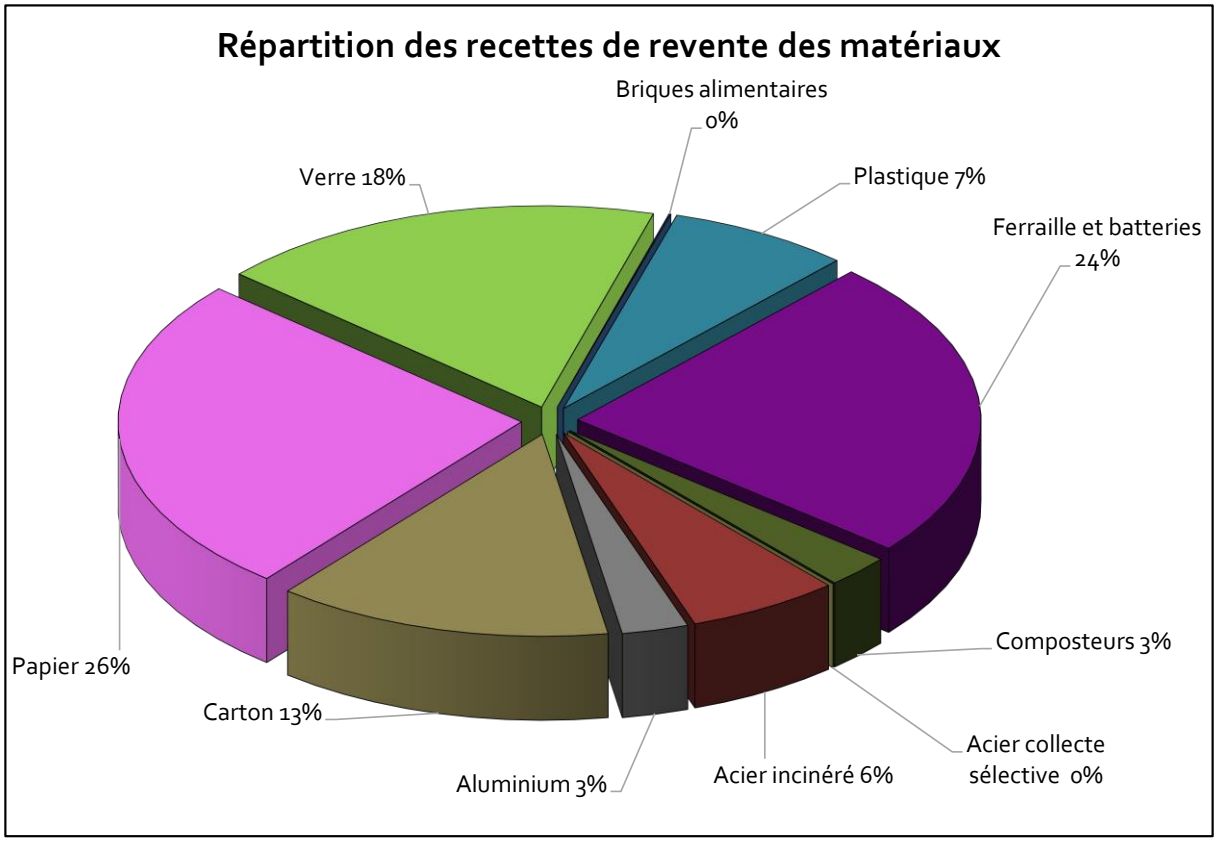

7- Bilan des coûts du service

Les montants indiqués ci-dessous ne prennent en compte que les dépenses et recettes de fonctionnement. Les investissements sont intégrés sous forme d'amortissements.

	Dépenses	Recettes
Collecte des ordures ménagères	488 704 €	35 188 €
Traitement des ordures ménagères	484 080 €	
Coût ordures ménagères	937 596 €	
Collecte du tri sélectif	301 523 €	325 419 €
Traitement du tri sélectif	234 603 €	
Coût collecte sélective	210 707 €	
Déchèteries	736 763 €	76 125 €
Coût déchèteries	660 638 €	
Prévention des déchets	46 785 €	53 127 €
Coût de la prévention	- 6 342 €	
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères	-	937 426 €
Redevance spéciale	-	18 612 €
Total	2 292 458 €	1 445 897 €

Le déficit 2018 de 846 561 € est pris en charge par le budget général de la CCKB.
Les recettes du service couvrent donc 63 % des dépenses.

Avec un taux de TEOM identique à celui de 2008 (soit 14,2%), cette taxe aurait rapporté 1 901 636 € au lieu de 937 426 €, dégageant ainsi un excédent de 117 649 € et un taux de couverture des dépenses à 105 %.

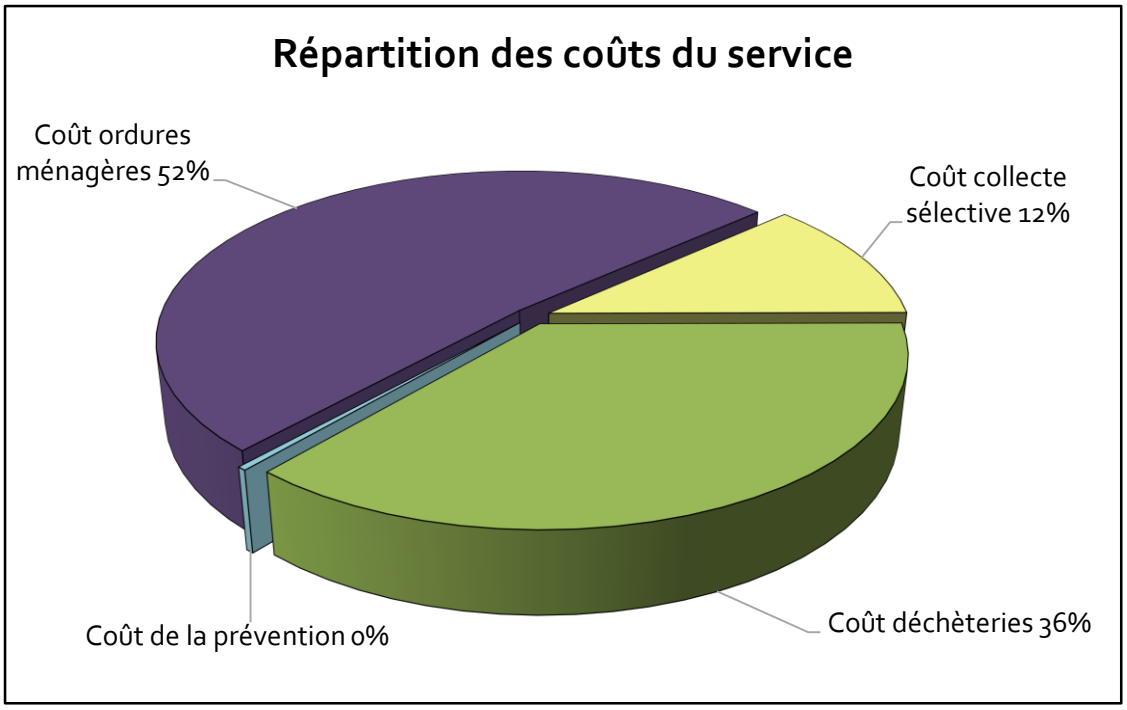

8- Ratio par tonne et par habitant

Afin de pouvoir calculer des coûts à la tonne, les coûts de prévention ont été intégrés dans les trois flux ci-dessous suivant les prorata préconisés par l'ADEME.

	Ratio (€/tonne)	Ratio (€/hab.)
Ordures ménagères	229 €	51 €
Collecte sélective	128 €	11 €
Déchèteries	110 €	34 €
Territoire CCKB	155 €	96 €
TEOM	-	50 €
Autres recettes	-	1 €

Le coût moyen à la tonne sur la CCKB en 2018 est de 155 €, ce qui représente une hausse de 18 % par rapport à 2017. Cette évolution provient essentiellement de la réévaluation du dispositif d'estimation du tonnage de déchets verts.

Le coût moyen à l'habitant augmente également puisqu'il passe de 95 € en 2017 à 96 € en 2018, soit une hausse de 1 %.

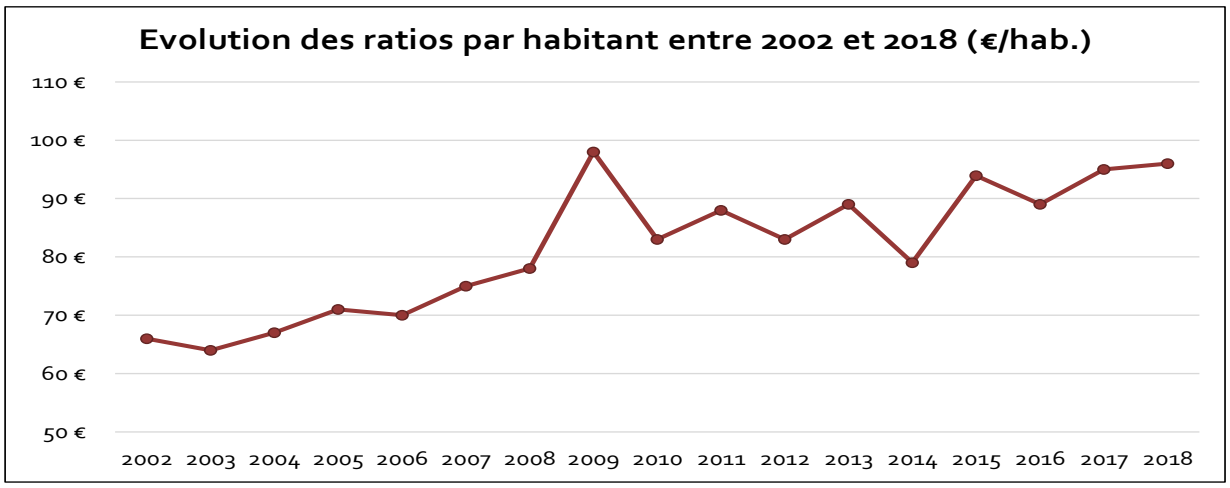

Le coût d'élimination des ordures ménagères par habitant est presque 2 fois plus élevé que celui de la collecte sélective. L'adaptation des modes de traitement aux différentes sortes de déchets permet donc de réaliser des économies importantes. A l'inverse de certaines idées reçues, la collecte sélective et l'utilisation des déchèteries permettent de diminuer les coûts de collecte et de traitement.

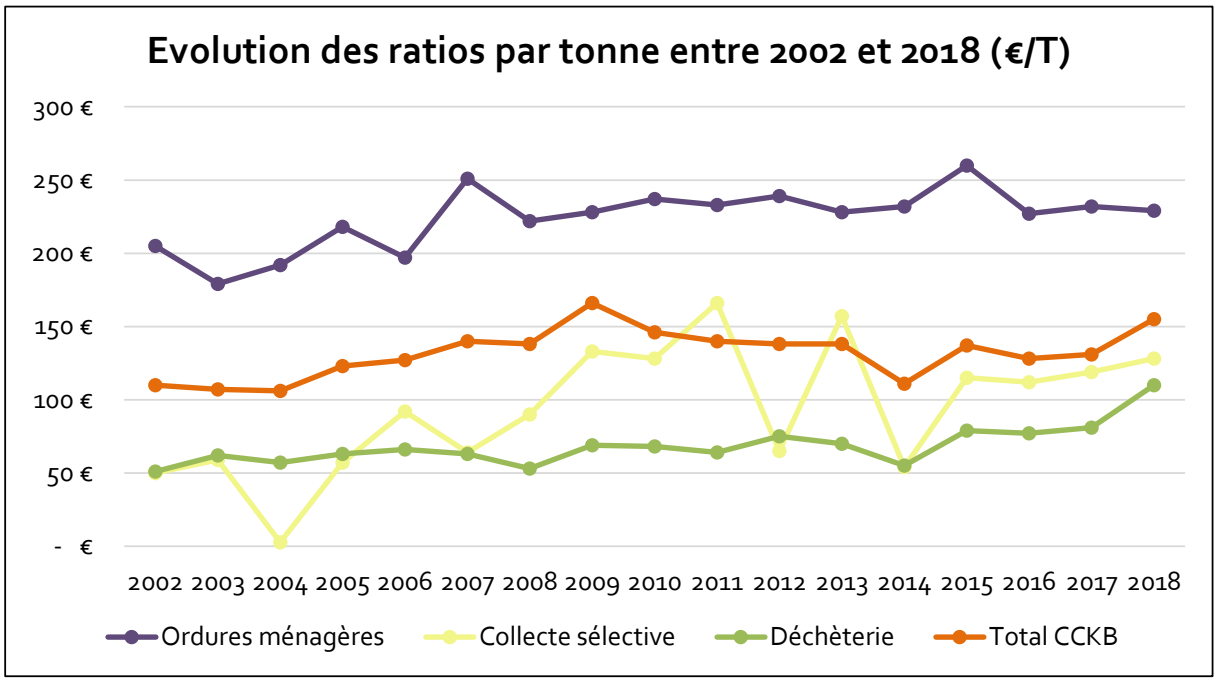

Conclusion

Les résultats de la gestion 2018 de l'enlèvement et du traitement des déchets ménagers confirme le constat des années antérieures : après une période de progrès significatifs jusqu'au début de la décennie 2010, on semble se heurter à un mur qualitatif difficilement franchissable qui bloque toute évolution dans l'amélioration des différents ratios.

La baisse de 18 % du tonnage global collecté n'est, ainsi, qu'un trompe l'œil puisqu'elle repose exclusivement sur une réévaluation de la formule d'estimation des tonnages de déchets verts et de gravats collectés en déchèteries. En faisant abstraction de cet élément technique, on peut considérer que la masse totale aurait, une fois encore, progressé puisque les tonnages d'ordures ménagères résiduelles (+ 1 %) et des produits de la collecte sélective (+ 3 %) ont crû.

L'analyse de ces différentes données conforte ce sentiment d'être confronté à des difficultés majeures dans l'enclenchement d'une nouvelle phase dans la sensibilisation de la population à une meilleure gestion de ses déchets ou, en amont, à une baisse de la production de ceux-ci :

- Avec 214 kg/habitant, le ratio d'ordures ménagères est le moins bon des 10 dernières années
- La fréquentation des déchèteries progresse une nouvelle fois (+ 11 %) ce qui, en soi, encourageant si ce n'est que les venues sont, de plus en plus souvent liées à des dépôts de déchets verts, valorisables à des coûts de plus en plus élevés.
- Le tonnage issu de la collecte sélective repasse au-dessus des 1 600 tonnes, après avoir connue un étiage historique en 2017, avec cependant, une détérioration de la qualité du tri.

Les résultats financiers demeurent globalement corrects avec une hausse des dépenses (+ 2 %) plus que compensée par celles des recettes (+ 6 %). A l'intérieur de ces dernières, on notera la baisse préoccupante de l'aide des éco-organismes (- 3 %).

Le taux de couverture des dépenses par les recettes se stabilise à un niveau similaire à ceux de 2016 et 2017 (63 %), donnée particulièrement positive dans un contexte marqué par la volonté de maintenir un taux de TEOM nettement plus faible que celui pratiqué dans les EPCI voisins.

Le constat de la gestion des déchets en 2018 confirme l'impression laissée par le bilan 2017, à savoir la fin d'un cycle durant lequel une partie de la population a pu être convaincue de modifier, dans le bon sens, ses pratiques mais où il ne semble plus possible d'accroître cette part de la population par les moyens jusqu'alors mis en œuvre.

Le défi des années à venir sera, ainsi, de parvenir à toucher des foyers aujourd'hui peu ou pas impliqués dans la réduction ou le tri des déchets en réorientant nos actions de communication, voire en instituant des systèmes plus incitatifs à même de passer à la vitesse supérieure.

CARHAIX PODIS LOURIS
SERVICE DE COLLECTE
CCKB
Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh Kumunioù
Déchèterie
HORAIRES D'OUVERTURE
Du mardi au samedi

SYNTHESE

1- Synoptique des filières

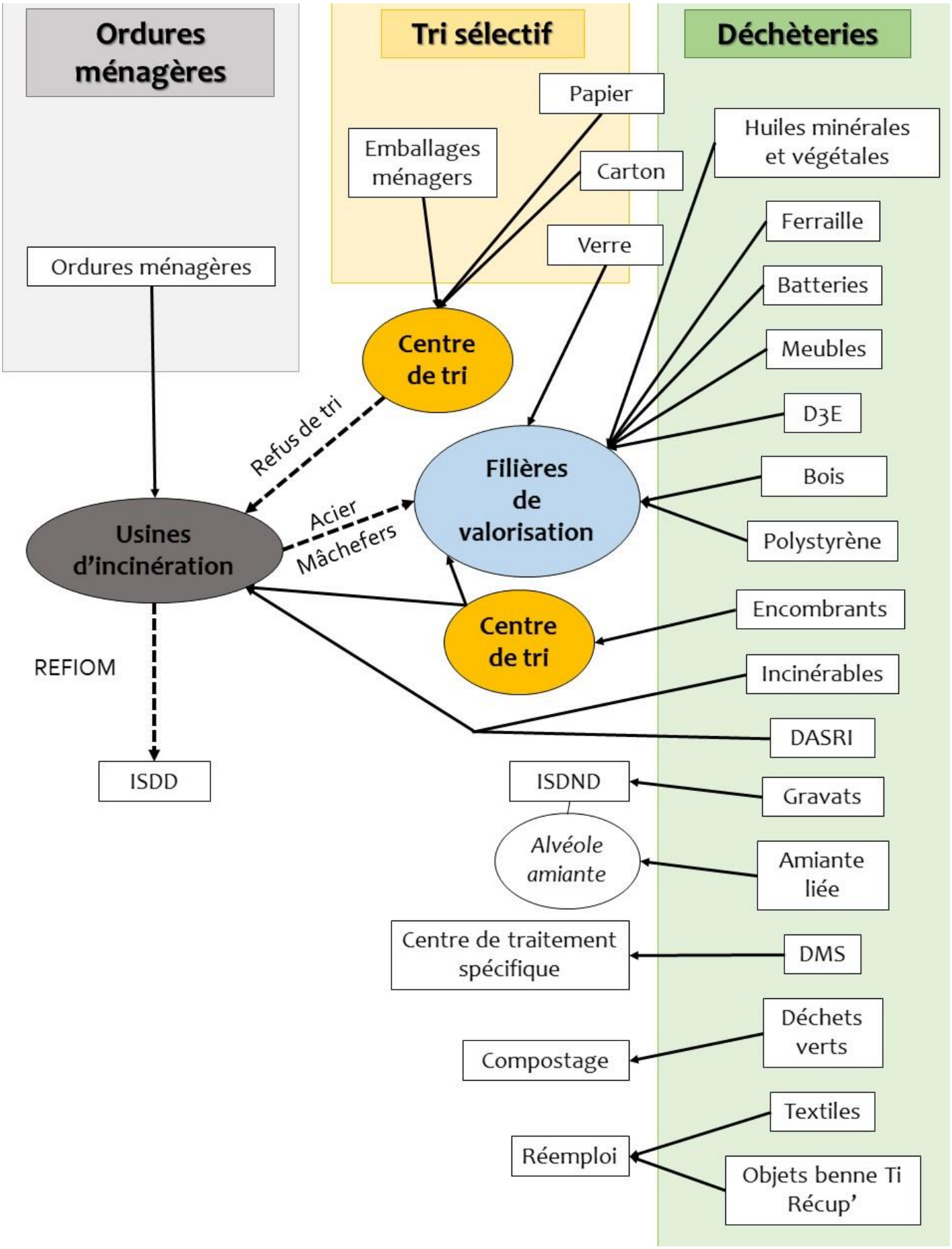

2- Les principaux indicateurs techniques

Déchets	Tonnages	Ratio*	Répartition des tonnages
Ordures ménagères	3985	214	29%
Collecte sélective	1639	87,9	12%
Déchèteries	7 584	407	56%
ISDI Glomel *(entreprises)*	216	11,6	2%
Prestations de service	120	6,4	1%
Total	**13544**	**727**	**100%**

** en Kg/hab.*

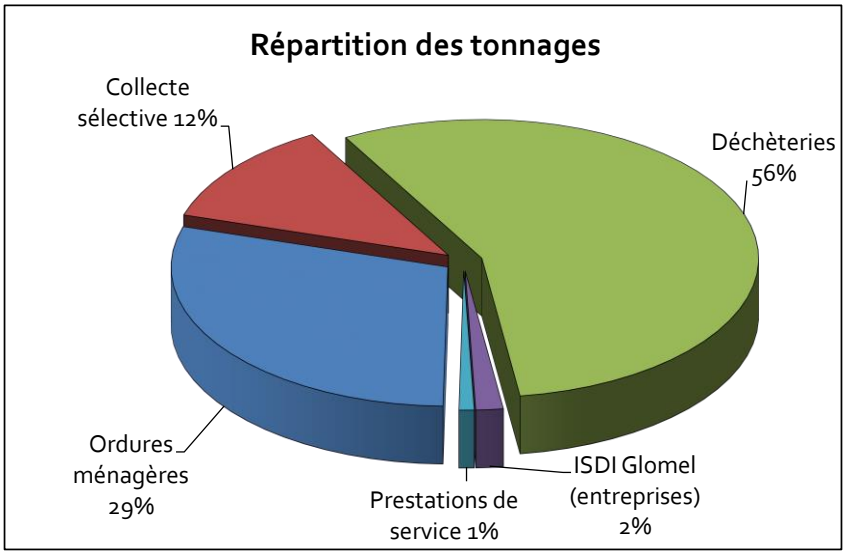

Traitement	Indices 2018	Indices 2017
Taux de réemploi	0 %	0 %
Taux d'enfouissement	19 %	25 %
Taux de valorisation matière	45 %	47 %
Taux valorisation énergétique	36 %	28 %
Total	100%	100%

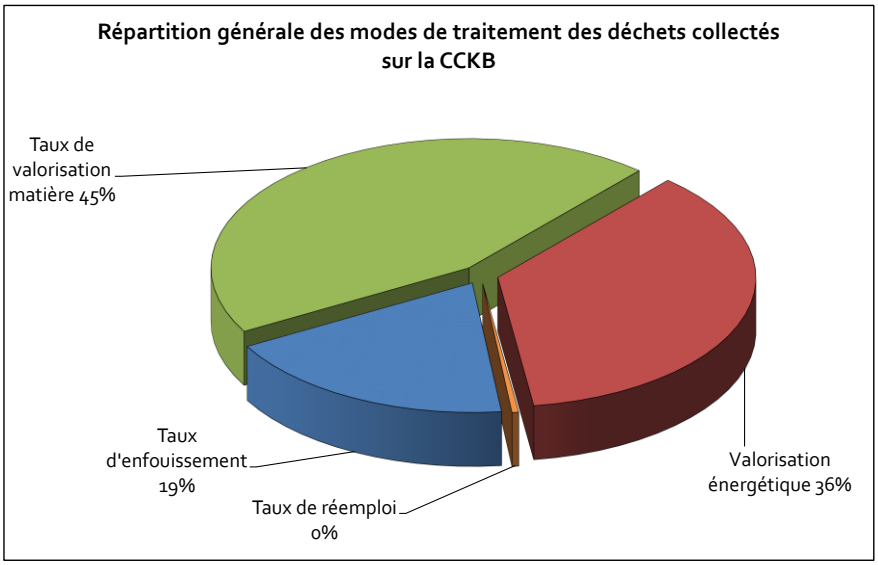

3- Les principaux indicateurs financiers

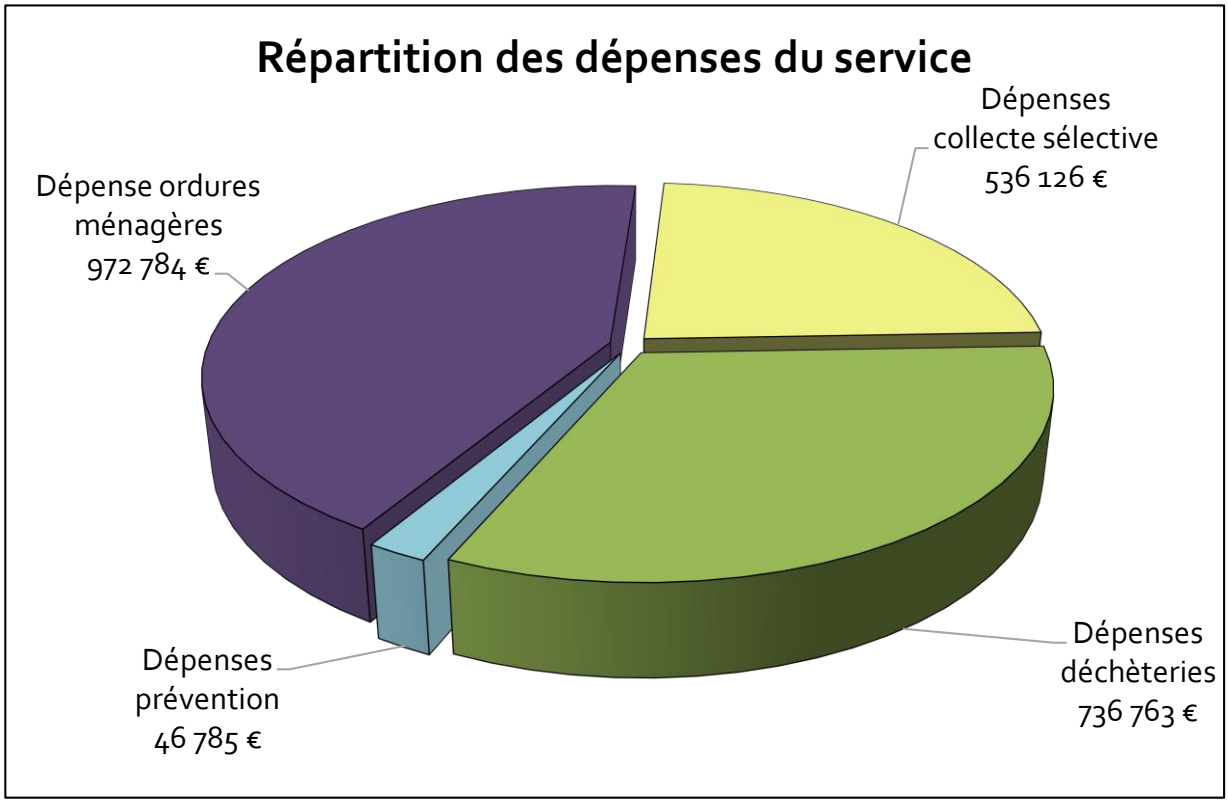

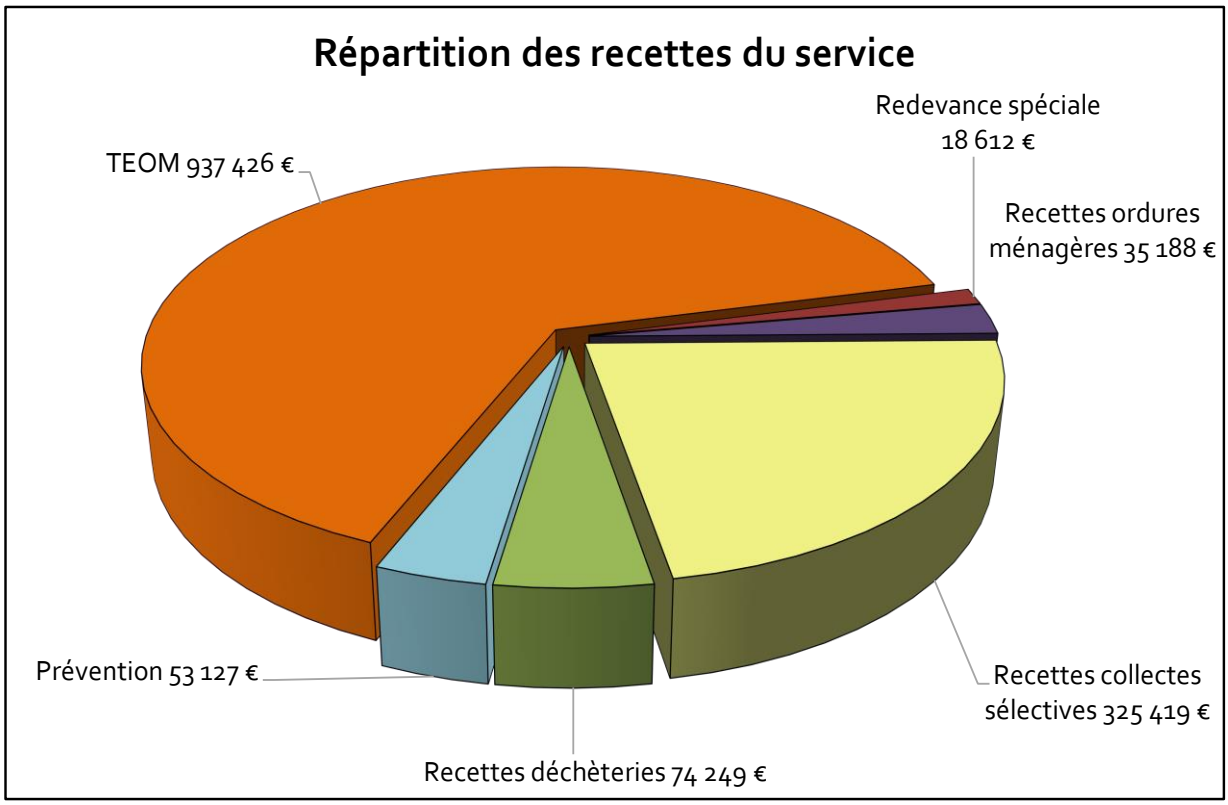

CARHAIX PORDIS LOURIS
SERVICE DE COLLECTE
CCKB
Communauté des communes du
Kreiz-Breizh
Kumuniezh Kumunioù
Déchèterie
HORAIRES D'OUVERTURE
Du mardi au samedi

ANNEXES

Annexe 1 :

Fiche de synthèse de la collectivité année 2018 - SINOE

Annexe 2 :

Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire en 2018

Conseil du 12 avril :

- Signature d'un avenant n°1 à la convention de collecte des déchets chimiques avec EcoDDS
- Signature d'un avenant n°3 au contrat de prestation de service pour l'exploitation des déchèteries – lot 4 : collecte et traitement des DASRI
- Adoption des modifications des statuts du SIRCOB

Conseil du 20 juillet :

- Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets – Année 2017
- Signature du contrat territorial avec Eco-mobilier pour la collecte du mobilier usagé en déchèterie
- Attribution du marché de fourniture de colonnes ordures ménagères

Conseil du 27 septembre :

- Fixation des montants de la redevance spéciale 2019 et des modalités de gestion de la TEOM
- Signature d'un avenant n°1 au contrat de reprise des cartons
- Signature d'un avenant à la convention de transfert de la gestion du parc de conteneurs OM et des aires de collecte des sacs jaunes

Conseil du 8 novembre :

- Attribution d'un marché de prestation de service relatif à l'exploitation des déchèteries de Rostrenen et Saint Nicolas du Pelem

Conseil du 13 décembre :

- Adoption des tarifs 2019 d'accès aux déchèteries de la CCKB
- Reconduction des tarifs d'accès à l'installation de stockage des déchets non dangereux (ISDNS) de Ty Page Coz
- Attribution du marché de transport et de traitement des déchets ménagers spéciaux collectés en déchèteries

Rapport annuel 2018

sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Communauté de Communes du Kreiz Breizh
6, rue Joseph Pennec
Cité administrative
22 110 Rostrenen
Tél. : 02 96 29 18 18 / Fax : 02 96 29 33 13
www.kreiz-breizh.fr

CCKB Communauté des communes du Kreiz-Breizh
Kumuniezh kumunioù